

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

ETHIAS SA
31/12/2021

ethias

The logo for ethias, featuring the word "ethias" in a lowercase, sans-serif font. The letter "h" is stylized with a vertical line through it, and the "i" has a dot. The color is a dark brown or black.

SIÈGE NATIONAL
Rue des Croisiers 24
4000 LIÈGE
+ 32 (0)4 220 31 11

SIÈGE POUR LA FLANDRE
Prins-Bisschopssingel 73
3500 HASSELT
+ 32 (0)11 28 21 11

SIÈGE POUR LA RÉGION
DE LANGUE ALLEMANDE
Klötzerbahn 24-26
4700 EUPEN
+ 32 (0)87 59 10 00

ethias.be

Table des matières

I.	Synthèse	6
II.	Activités et résultats	7
II.1	Activités	7
II.1.1	Les conditions de marché en 2021	7
II.1.2	La pandémie de COVID-19	7
II.1.3	Les inondations	8
II.1.4	La distribution de dividendes	8
II.1.5	Un comité de direction à la mesure de ses ambitions	8
II.1.6	Progression du rating Fitch	8
II.1.7	Conclusions de plusieurs partenariats	9
II.1.8	Stratégie groupe	9
II.1.9	Best Brand Awards 2021	9
II.1.10	Ecovadis	9
II.1.11	Decavi	9
II.1.12	Youth Solidarity Awards	10
II.1.13	Obtention de la certification Top Employer Belgique	10
II.1.14	Publication de notre 4ème rapport sociétal, témoin de l'implication de longue date d'Ethias dans la RSE	10
II.1.15	Effectif	10
II.2	Résultats d'assurance	10
II.2.1	Résultat des activités d'assurance non vie	10
II.2.2	Résultat des activités d'assurance vie	10
II.2.3	Résultats des investissements	11
II.3	Résultats des autres activités	11
III.	Système de gouvernance	12
III.1	Informations générales	12
III.1.1	Organes de gestion et de contrôle	12
III.1.2	Rémunération	14
III.2	Exigences « fit and proper »	15
III.2.1	Description des exigences	15
III.2.2	Processus d'évaluation	15
III.3	Système de gestion des risques et ORSA	16
III.3.1	Système de gestion des risques	16
III.3.2	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	21
III.4	Système de contrôle interne	22
III.4.1	Système de contrôle interne	22
III.4.2	Fonction de compliance	23
III.5	Fonction d'Audit Interne	25
III.5.1	Missions	25
III.5.2	Charte d'audit	25

III.6	Fonction Actuarielle.....	26
III.7	Sous-traitance.....	27
III.7.1	Eléments essentiels de la politique de sous-traitance	27
IV.	Profil de risque	28
IV.1	Risque de souscription	28
IV.1.1	Exposition au risque de souscription	28
IV.1.2	Concentration du risque de souscription	28
IV.1.3	Sensibilité au risque de souscription	28
IV.1.4	Atténuation du risque de souscription	29
IV.2	Risque de marché	30
IV.2.1	Exposition au risque de marché	30
IV.2.2	Exposition au risque de taux d'intérêt.....	30
IV.2.3	Expositions au risque de spread	31
IV.2.4	Concentration du risque de marché	33
IV.2.5	Sensibilité au risque de marché	33
IV.2.6	Méthodes d'atténuation du risque de marché.....	33
IV.3	Risque de crédit.....	34
IV.3.1	Exposition au risque de crédit.....	34
IV.3.2	Méthodes d'atténuation du risque de crédit	34
IV.4	Risque de liquidité.....	35
IV.4.1	Exposition au risque de liquidité.....	35
IV.4.2	Sensibilité au risque de liquidité.....	36
IV.4.3	Méthodes d'atténuation du risque de liquidité	36
IV.4.4	Bénéfice attendu inclus dans les primes futures.....	36
IV.5	Risque opérationnel	36
IV.5.1	Exposition au risque opérationnel	36
IV.5.2	Concentration du risque opérationnel.....	37
IV.5.3	Méthodes d'atténuation du risque opérationnel	37
IV.6	Autres risques importants	38
IV.7	Autres informations importantes concernant le profil de risque	39
V.	Valorisation à des fins de solvabilité	41
V.1	Valorisation des actifs	41
V.1.1	Valorisation du portefeuille d'actifs financiers.....	41
V.1.2	Valorisation des autres actifs	42
V.2	Valorisation des provisions techniques	44
V.2.1	Valorisation des best estimates vie	44
V.2.2	Valorisation des best estimates non vie et santé	47
V.2.3	Valorisation de la marge de risque	49
V.2.4	Ajustement de volatilité.....	49
V.3	Valorisation des autres passifs.....	50
V.3.1	Passifs éventuels.....	50
V.3.2	Provisions autres que les provisions techniques.....	50
V.3.3	Provisions pour retraite	50
V.3.4	Dépôts des réassureurs	51
V.3.5	Dettes envers les établissements de crédit.....	51
V.3.6	Dettes nées d'opérations d'assurance directe et montants à payer aux intermédiaires.....	51

V.3.7	Autres dettes et autres passifs	51
V.3.8	Passifs subordonnés	51
V.4	Annexes	52
V.4.1	Bilan S2 comparatif avec année précédente.....	52
V.4.2	Bilan S2 versus BGAAP	53
VI.	Gestion du capital	54
VI.1	Fonds propres.....	54
VI.1.1	Composition des fonds propres disponibles	54
VI.1.2	Composition des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	54
VI.1.3	Couverture du capital de solvabilité requis	54
VI.1.4	Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du MCR.....	55
VI.1.5	Couverture du minimum de capital requis.....	55
VI.1.6	Différences entre les fonds propres en BGAAP et en Solvabilité	55
VI.2	SCR & MCR	56
VI.2.1	Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)	56
VI.2.2	Capital de solvabilité requis par module de risque.....	56
VI.2.3	Utilisation de calculs simplifiés	57
VI.2.4	Utilisation des paramètres propres à l'entreprise	57
VI.2.5	Données utilisées par l'entreprise pour calculer le MCR	57
VI.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR	57
VI.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	57
VI.5	Non-respect du MCR et non-respect du SCR.....	57
VII.	Modèles de données quantitatives	58
VII.1	Bilan.....	58
VII.2	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité.....	60
VII.3	Primes, sinistres et dépenses par pays.....	64
VII.4	Provisions techniques vie et santé SLT.....	66
VII.5	Provisions techniques non-vie.....	68
VII.6	Sinistres en non-vie.....	70
VII.7	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	71
VII.8	Fonds propres.....	72
VII.9	Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard.....	73
VII.10	Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie	74

I Synthèse

L'année 2021 a connu des événements sortant de l'ordinaire à plusieurs égards.

Sur le plan **macroéconomique**, elle a été marquée par le rebond de l'économie, de bonnes performances des marchés financiers, et du retour de l'inflation.

La pandémie **Covid-19** s'est prolongée, avec des espoirs d'amélioration au fur et à mesure des campagnes de vaccination. Fidèle à la stratégie adoptée dès le début de la crise sanitaire, Ethias a multiplié les initiatives visant la protection de ses collaborateurs, de ses clients, de la société et de l'entreprise.

Les **inondations** catastrophiques de juillet 2021 ont eu un lourd bilan humain et ont entraîné des dégâts matériels pour un montant jamais atteint précédemment.

Dans ce contexte particulier, Ethias a continué à s'engager afin de soutenir tous les secteurs de la société, en **investissant dans les plans de relance** du gouvernement fédéral et des régions.

La direction de l'entreprise a également connu des changements, avec un comité de direction élargi à 8 membres et qui intègre de nouvelles compétences afin d'accélérer le développement de la ligne stratégique du groupe.

En termes de résultats, Ethias a réalisé en 2021 un **bénéfice net de 190 millions** d'euros, qui même s'il est en léger recul par rapport à 2020 (205 M€), représente une belle performance étant donné l'environnement défavorable induit par la crise sanitaire et les inondations exceptionnelles.

Ce résultat est généré majoritairement par les activités **Non-Vie** (121 millions EUR), les activités **Vie** rapportant **102 millions** d'euros.

L'encaissement global est de 2,77 milliards EUR réparti entre 1,40 milliards EUR en non vie et 1,37 milliards EUR en vie. L'encaissement dans chacune de ces deux activités a progressé de 2%.

Le ratio Solvency II s'élève à **178 %** après déduction du **dividende prévisionnel de 105 millions EUR**¹, impacté (-9%) par les inondations et la hausse de l'inflation. Ce ratio est évalué selon la formule standard de Solvency II, sans recourir aux mesures transitoires à long terme.

Quant à notre rating, une excellente nouvelle en juin 2021 : l'agence de notation **Fitch Ratings** a relevé d'un cran **la notation IFS** (« Insurer Financial Strength ») d'Ethias S.A. **de A- vers A, renforcement doublé d'une perspective positive**, soulignant la solidité financière d'Ethias, sa bonne rentabilité et son business model robuste.

Notons par ailleurs qu'Ethias a obtenu, pour la première fois, la certification **Top Employer Belgique 2022**. Ce titre récompense sa politique envers son personnel et ses pratiques en termes de ressources humaines.

L'année **2022** commence dans un **contexte difficile** d'une part sur le plan **climatique**, avec de fortes tempêtes en février, d'autre part sur le plan **géopolitique** avec la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine. Ce conflit a des répercussions sur les marchés financiers qui connaissent une volatilité élevée, et contribue à maintenir une inflation supérieure à la normale, gonflée par les prix de l'énergie.

En tant que 3^e assureur du pays en vie et en non-vie, Ethias est prête à relever les défis qui s'annoncent, avec l'appui de ses filiales et de ses partenaires.

¹ Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale

II Activités et résultats

II.1 Activités

II.1.1 Les conditions de marché en 2021

2021 fut l'année du rebond de l'économie, des marchés financiers et de l'inflation. Beaucoup d'indicateurs se sont rapprochés de leur niveau « pré-covid » : PIB des économies développées, taux de chômage, indices boursiers, spreads de crédit et matières premières. Les marchés financiers ont été portés par le succès des campagnes de vaccination (atténuant les effets de la pandémie), la reprise économique et la croissance des résultats des sociétés. Grace aux mesures et aides déployées par les différents états et gouvernements, l'impact de la crise sanitaire est finalement resté acceptable dans la plupart des secteurs économiques.

Les effets combinés de la réouverture de l'économie (créant des tensions dans les chaînes d'approvisionnement), des hausses des prix des matières premières, des relances budgétaires et des hausses salariales (surtout aux Etats-Unis) ont provoqué une forte remontée de l'inflation. Cette augmentation de l'inflation était considérée comme transitoire en Europe et plus structurelle aux Etats-Unis de sorte que la politique accommodante de 2021 par les banques centrales a été mise en question. Les banques centrales d'Angleterre, du Brésil et du Mexique ont notamment initié une augmentation de leurs taux directeurs.

Au cours du 2ème semestre, la Chine a vu sa croissance économique s'essouffler. Elle est un des seuls pays à avoir adopté une stratégie « zéro-covid » (confinements régionaux systématiques) et elle a dû gérer les difficultés financières d'une grande société immobilière (Evergrande). Le secteur immobilier représente une part importante dans l'économie chinoise et le risque de contagion aux autres secteurs n'est pas neutre. En novembre, l'arrivée du variant Omicron, considéré comme contagieux mais moins sévère que le covid, n'a pas longtemps inquiété les marchés.

Dans ce contexte de reprise économique, les taux obligataires gouvernementaux ont connu de la volatilité mais ont terminé l'année 2021 avec une hausse conséquente sur l'ensemble de la courbe. A titre d'exemple, le taux des obligations belges à 10 ans a terminé l'année à 0,19% contre -0,39% au 31/12/2020.

La croissance économique, dans un contexte de politiques monétaires accommodantes de la FED et de la BCE, a été favorable aux indices actions : EuroStoxx50 (+20.99%), S&P500 (+26.89%), CAC40 (+28.85%), DAX (+15.789%), BEL20 (+19.02%), FTSE MIB (+23%), NASDAQ (+21.39%).

Plus précisément, ce sont les secteurs cycliques qui ont le mieux performé : technologie (+37%), banques (+36%), médias (+30%), construction (+26%), auto (+25%), luxe (+24%), chimie (+20%). Les secteurs défensifs sont restés à la traîne : immobilier (+1.26%), utilities (+3.56%), distribution (+4.38%). Le seul secteur dont la performance a été négative est celui des loisirs (-9.28%).

II.1.2 La pandémie de COVID-19

En 2021, Ethias a poursuivi la stratégie en 4 phases qui a été adoptée dès le début de la crise sanitaire, à savoir la protection de ses collaborateurs, de ses clients, de la société et de l'entreprise.

En ce qui concerne la protection des collaborateurs, Ethias a continué à être attentive au bien-être de ceux-ci via l'implémentation de différentes initiatives (soutien psychologique, recherche de solutions en cas de proches touchés par la maladie ou de soucis pour la garde des enfants lors de la fermeture d'école, communication permanente et interactive,...).

Ethias a également continué à proposer des initiatives en faveur de ses clients B2C et B2B. Outre la reconduction des extensions de garanties et l'octroi de délais de paiement, Ethias a ainsi notamment assuré gratuitement en RC (responsabilité civile) et en AC (accident corporel) tous les centres de vaccination et a proposé des services de support psychologique à ses assurés étudiants, indépendants et petites entreprises.

En matière de protection de la société, Ethias s'est engagée dans les projets liés à la relance économique tant au niveau du fédéral que des régions et a pu concrétiser sa participation au moyen des initiatives suivantes :

- l'octroi d'un prêt à la SRIW ;
- la participation en tant qu'expert à des sessions liées à l'organisation du financement de projets au niveau fédéral ;
- la participation à l'augmentation de capital de Finance&Invest.Brussels ;
- la participation à un placement privé pour la région germanophone ;
- un investissement de 80 millions d'euros en faveur des 4 fonds publics constitués par la région wallonne, la région flamande, le fédéral et la région de Bruxelles-Capitale. Notons qu'Ethias est le contributeur privé le plus important à ces fonds de relance.

C'est avec le même état d'esprit qu'Ethias a décidé pour 2022, au-delà de la prolongation de l'assurance gratuite des centres de vaccination en responsabilité civile, professionnelle et en accidents corporels, d'un certain nombre de mesures complémentaires pour venir en aide aux secteurs les plus touchés par les 4^{ième} et 5^{ième} vagues :

- Secteur de l'enseignement : un budget significatif a été dégagé afin de fournir des kits de prévention aux écoles, comme Ethias l'a fait en 2021 pour les secteurs de la culture et du sport ;
- Secteur de la culture : octroi d'une réduction de 25 % sur la prime de l'assurance incendie des assurés B2B concernés.
- Secteur sportif : octroi d'une réduction de 10% sur la prime de l'assurance sportive souscrite par les Fédérations.

L'investissement d'Ethias dans ces différents projets est important au regard de ses valeurs et du sens qu'elle entend donner à son rôle sociétal. Plus qu'un simple investissement au sens financier, c'est une prise de responsabilité pour répondre aux besoins de la société, principe ancré dans l'ADN de l'entreprise.

II.1.3 Les inondations

Face à la catastrophe qui a ébranlé de nombreuses régions en juillet 2021, Ethias a eu à cœur de répondre au mieux aux besoins de ses assurés en situation de détresse. Ethias a ainsi :

- Directement libéré une avance de 1.500 euros dès l'ouverture d'un dossier sinistre ;
- Mis sur pied des « centres mobiles de crise » chargés de sillonner les villes les plus sinistrées afin d'aller directement à la rencontre des sinistrés pour procéder aux premières formalités administratives ;
- Offert de nombreux repas dans plusieurs villes sinistrées ainsi qu'une aide financière à la Croix-Rouge ;
- Renforcé ses équipes en gestion de sinistres pour accélérer le délai de traitement des dossiers et indemniser le plus rapidement possible les assurés. Ainsi, en date du 19 janvier 2022, près de 90% des expertises en B2C ont été clôturées.

Vu l'ampleur des dégâts, les assureurs et les régions se sont réunis et ont signé un protocole d'intervention afin de se répartir la charge. Ce protocole prévoit qu'une fois que les paiements de sinistres effectués dépassent la double limite d'intervention de l'assureur, un compte d'actif financier de « prêt » est constitué par Région. Celui-ci contient les paiements de sinistres attribuables aux gouvernements, c'est-à-dire les montants de sinistres payés au-delà de la double limite d'intervention de l'assureur sans contrepartie en comptabilisation technique. Une estimations des montants à charge des gouvernements que l'assureur devra payer après le 31 décembre 2021 est enregistrée en hors bilan.

II.1.4 La distribution de dividendes

Lors de l'Assemblée Générale d'Ethias SA qui s'est tenue en mai 2021, il a été décidé de distribuer un dividende de 103 millions d'euros à ses actionnaires.

II.1.5 Un comité de direction à la mesure de ses ambitions

En décembre 2021, le Comité de direction a été renforcé et intègre désormais de nouvelles compétences et de nouveaux membres. Suite aux départs de Benoît Verwilghen, Vice-CEO, qui a pris la direction d'EthiasCo et de Cécile Flandre qui, après avoir accompli pleinement sa mission au poste de CFO, relève désormais d'autres challenges en dehors du groupe, Wilfried Neven devient le nouveau Vice-CEO et endosse le rôle clé de Chief Customer Experience Officer. Il est chargé du développement commercial pour l'ensemble des marchés.

C'est à Nicolas Dumazy, Chief Strategy & Data Officer, qu'a été confiée la mission de développer la stratégie du groupe Ethias, l'innovation et les datas. En charge de la responsabilité sociétale, il a également pour objectif de booster les axes ESG (Environmental, Social & Governance) à tous les échelons du groupe.

Pour accélérer la transformation digitale, Izabella Molnar été désignée comme Chief Digital Transformation Officer. Elle dirige ainsi le pôle IT et poursuit la transformation et la digitalisation de l'entreprise.

Luc Kranzen se voit confier le développement du customer delight sur l'ensemble des directions Claims et devient Chief Claims & Delight Officer.

Le Comité de direction se renforce également en termes d'optimisation du contrôle de gestion, des dépenses et des budgets avec l'arrivée de Maryline Serafin au poste de Chief Financial Officer.

La gestion des actifs est, quant à elle, assurée par Joris Laenen, qui assume par ailleurs le développement de l'activité Life au titre de Chief Investment & Life Officer.

Le poste de Chief Risk Officer reste attribué à Benoît-Laurent Yerna.

II.1.6 Progression du rating Fitch

En juin 2021, l'agence de notation Fitch a relevé la notation IFS d'Ethias SA de « A-, perspective stable » à « A, perspective positive ».

Cette double progression démontre la solidité financière d'Ethias, sa bonne rentabilité et son business model robuste. À travers le relèvement de la notation de l'assureur, Fitch souligne qu'Ethias a consolidé sa très bonne capitalisation, son faible niveau d'endettement financier, ses performances opérationnelles solides depuis l'exécution de son plan pluriannuel dès

2018 et son très bon niveau de solvabilité. Cette notation tient également compte de la résilience de ces facteurs pendant la pandémie de Covid19.

Quant à la perspective positive, elle s'explique par la conviction de Fitch de la capacité du Groupe Ethias à maintenir durablement un ratio combiné inférieur à 95 % tout en conservant une capitalisation très solide et un faible niveau d'endettement financier pour les 12 à 24 prochains mois.

II.1.7 Conclusions de plusieurs partenariats

Ethias continue de renforcer sa stratégie digitale grâce à la conclusion de deux nouveaux partenariats avec les plateformes de comparaison, Voilà et Test-achats-assurances.be, pour le produit Auto.

Par ailleurs, afin de répondre à un besoin sociétal, Ethias a conclu un partenariat avec le spécialiste des services funéraires DELA. Depuis octobre 2021, Ethias distribue ainsi le Plan de Prévoyance obsèques de Dela, une assurance Vie de la branche 21.

II.1.8 Stratégie groupe

Ethias poursuit l'implémentation de sa stratégie groupe qui consiste à capitaliser davantage sur les forces et spécificités de ses filiales (NRB, IMA Benelux, Ethias Services, ...) afin de positionner le groupe Ethias comme un groupe générateur de valeur pour l'ensemble de ses stakeholders.

Cette stratégie repose, d'une part, sur le renforcement de la dynamique entre les entités du groupe et d'autre part, sur une approche « beyond insurance », c'est-à-dire l'évolution d'une stratégie d'assureur vers une stratégie de services intégrés au bénéfice des clients.

C'est dans ce contexte qu'Ethias Services SA (filiale détenue à 99,9% par Ethias SA) a développé et commercialisé une série de nouveaux services (gestion des compétences et des risques psychosociaux, gestion des risques incendie, gestion du risque management, ...), essentiellement en faveur de la clientèle B2B dans un premier temps, qui seront complétés au fur et à mesure en fonction des besoins identifiés sur le marché. Par ailleurs, l'accélération digitale, autre pilier de la stratégie groupe d'Ethias, est fortement soutenue par NRB (filiale détenue à 68,39%) qui travaille notamment au développement de nombreuses fonctionnalités en faveur des clients B2C et B2B (ouverture et suivi de sinistres en ligne, e-facturation, e-documents, ...). Notons également la commercialisation d'un deuxième produit assurantiel 100% digital, l'assurance colocationnaire via Flora, l'insurtech d'Ethias.

II.1.9 Best Brand Awards 2021

Les Best Brands Awards 2021 ont été attribués en avril. Ethias est largement en tête en termes de « share of Soul », à savoir la marque d'assurance reconnue pour créer le lien émotionnel et affectif le plus fort. Cette reconnaissance est le reflet de la relation humaine qu'Ethias construit quotidiennement avec et pour ses assurés, ce qui est plus que jamais essentiel, dans le contexte actuel. En termes de « share of market », Ethias décroche la troisième place juste derrière AG Insurance et KBC.

II.1.10 Ecovadis

Ecovadis, l'un des principaux organismes d'évaluation RSE, a procédé à un audit non financier d'Ethias, c'est-à-dire une évaluation de la manière dont Ethias intègre les éléments Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans son fonctionnement. Le score attribué s'articule autour de 4 dimensions : environnement, social & droits humains, éthique et achats responsables. Avec un score de 57, Ethias récolte la médaille d'argent, enregistre une progression de 18 % par rapport à l'année dernière et figure dans les 25 % des entreprises les mieux notées, au-dessus de la moyenne du secteur sur les 4 dimensions.

II.1.11 Decavi

Pour la troisième fois, Ethias s'est vue saluée pour ses nombreuses initiatives solidaires liées à la pandémie et pour la deuxième fois pour son engagement sociétal. Decavi souligne ainsi la pertinence de ses engagements, sa volonté à placer l'Humain au centre de ses préoccupations, mais également son Business modèle unique, en tant que 1er assureur direct aux côtés de ses clients particuliers et collectivités.

Par ailleurs, la qualité des produits et services a de nouveau été récompensée puisqu'Ethias a remporté **5 Trophées Decavi** en assurance Non Vie dans les domaines suivants :

- Assurance locataire ;
- Assurance familiale ;
- Assurance Accidents du travail ;
- Innovation – Ethias Mobility & More ;
- Prévention.

II.1.12 Youth Solidarity Awards

Pour lutter contre la pauvreté chez les jeunes, Ethias a lancé fin 2021 les **Youth Solidarity Awards**. Via cette action, Ethias encourage les CPAS à introduire un projet visant à aider les jeunes en situation de précarité. Pas moins de 130 projets ont été transmis fin janvier 2022 ! Dix-huit projets seront sélectionnés par un jury professionnel et récompensés au printemps 2022 au moyen d'une enveloppe de 450.000 euros attribuée par Ethias. Cette action en co-création avec les CPAS vise à renforcer le rôle sociétal d'Ethias, en cohérence avec nos ambitions en matière de ESG.

II.1.13 Obtention de la certification Top Employer Belgique

Ethias a obtenu, pour la première fois, la certification Top Employer Belgique 2022. Ce titre récompense sa politique envers son personnel et ses pratiques RH. Il vise particulièrement ses initiatives dans le cadre du Bien-être, de l'Environnement de travail, de l'Organisation & Change et de la Digitalisation.

II.1.14 Publication de notre 4^{ème} rapport sociétal, témoin de l'implication de longue date d'Ethias dans la RSE

Ethias a publié son 4^{ème} rapport non financier depuis la transposition de la directive européenne 2014/95/EU. Ce rapport montre l'étendue de l'engagement d'Ethias au sein de la société belge et présente le bilan annuel des actions réalisées dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans trois domaines : People, Profitability et Planet. A cela, s'ajoute un large chapitre sur sa stratégie d'investissement durable et sa gouvernance.

L'approche d'Ethias est ancrée dans les préoccupations mondiales et son plan d'actions est axé sur 4 des 17 SDG (Sustainable Development Goals) développés par les Nations-Unies : **pauvreté, santé, climat et villes et communautés durables** (SDG 1, 3, 11 et 13).

II.1.15 Effectif

Ethias SA est passé de 1.923 collaborateurs au 31/12/2020 à 1.976 collaborateurs au 31/12/2021.

II.2 Résultats d'assurance

L'année 2021 enregistre un résultat net de 190 millions d'euros, soit une diminution de 6% par rapport à 2020. Après prélèvements et transfert aux réserves immunisés, le résultat à affecter s'élève à 188 millions d'euros.

L'encaissement total s'élève à 2.779 millions d'euros, soit une augmentation de 2% par rapport à l'encaissement de 2020, grâce à une augmentation de l'encaissement de l'assurance Vie (+2%) et de l'assurance Non Vie (+2%).

II.2.1 Résultat des activités d'assurance non vie

Le résultat des activités Non Vie s'élève à 121 millions d'euros

L'encaissement s'élève à 1.404 millions d'euros et augmente de 2% par rapport à 2020. Il se répartit de la manière suivante entre les segments Particuliers et Collectivités et Entreprises :

- L'encaissement Particuliers augmente de 1% par rapport à 2020 et s'élève à 596 millions d'euros ;
- L'encaissement Collectivités et Entreprises s'élève à 809 millions d'euros et est en augmentation par rapport à 2020 de 2%.

Le ratio combiné net opérationnel s'élève à 93% et reste sous l'ambition des 95%.

Le résultat des activités Non Vie est en nette diminution et est fortement impacté par les inondations partiellement compensé par les bons résultats financiers et l'absence de tempête importante en 2021.

II.2.2 Résultat des activités d'assurance vie

Le résultat des activités Vie s'élève à 102 millions d'euros.

L'encaissement à fin 2021 est en augmentation de 2% par rapport à 2020 et s'élève à 1.374 millions d'euros, dont 50 millions d'euros en Particuliers et 1.325 millions d'euros en Collectivités et Entreprises.

L'encaissement en Vie Particuliers augmente de 19% par rapport à 2020 venant de la nouvelle production en B23.

L'encaissement Vie Collectivités et Entreprises est en augmentation de 2% par rapport à 2020, venant principalement du 1er pilier.

La progression du résultat des activités Vie en 2021 (+21 M€) s'explique par la croissance à la fois des résultats opérationnels (gains de mortalité) et des revenus financiers non récurrents qui s'élèvent à 30 millions d'euros. Ces bons résultats ont permis de doter la provision pour participations bénéficiaires (nette de taxes) de 42 millions d'euros, essentiellement sur les fonds cantonnés du 1^{er} pilier.

II.2.3 Résultats des investissements

Les produits financiers nets s'élèvent à 425 M€ en 2021 contre 365 M€ en 2020. Ils sont répartis entre 115 M€ en non vie, 319 M€ en vie et une charge de 9 M€ en non technique.

Ils se composent des principaux éléments suivants :

En milliers d'euros	2021	2020
Produits financiers nets des investissements, hors branche 23	450.778	400.565
Récurrents	375.366	373.517
Non récurrents	75.412	27.048
Produits financiers liés à la réassurance	31	0
Produits financiers net des investissements en branche 23	5.309	1.167
Charges financières des emprunts et autres dettes financières	-26.019	-25.926
Autres produits et charges financières	-5.124	-11.140
Total	424.975	364.666

Les produits financiers nets des investissements par grandes classes d'actifs sont détaillés ci-dessous :

En milliers d'euros	2021	2020
Obligations	307.123	324.635
Récurrent	295.125	307.841
Non-récurrent	11.998	16.794
Actions & participations	84.310	30.952
Récurrent	36.214	30.490
Non-récurrent	48.096	462
Immobilier & prêts	64.317	47.832
Récurrent	45.882	36.896
Non-récurrent	18.435	10.936
Dérivés & provisions	-3.379	-828
Récurrent	-810	0
Non-récurrent	-2.569	-828
Trésorerie & équivalent de trésorerie	-1.593	-2.026
Récurrent	-1.044	-1.709
Non-récurrent	-549	-317
Total	450.778	400.565

Au niveau du non-récurrent, l'évolution de 27 M€ en 2020 à 75 M€ en 2021 s'explique principalement par le poste "Actions & participations" pour lequel le résultat passe de 0,5 M€ en 2020 à 48 M€ en 2021 suite à la réalisation d'importantes plus values sur actions et Sicafi en 2021.

II.3 Résultats des autres activités

Le résultat non-technique avant impôts affiche une contribution négative de 16 millions d'euros, essentiellement due à la charge des emprunts subordonnés et aux réductions de valeur sur les créances. La charge d'impôts de l'exercice s'élève à 18 millions d'euros, et bénéficie de l'utilisation de pertes fiscales reportées et de déductions de revenus d'innovation.

III Système de gouvernance

III.1 Informations générales

III.1.1 Organes de gestion et de contrôle

Souhaitant favoriser une gestion efficace et prudente, Ethias veille à opérer une distinction claire entre, d'une part, la direction effective de l'entreprise d'assurance, assurée par le comité de direction, et, d'autre part, le contrôle de cette direction, dont le conseil d'administration est en charge.

III.1.1.1 Conseil d'administration

Missions

Le conseil d'administration assume la responsabilité finale de l'entreprise et définit la stratégie générale, les principales politiques de l'entreprise en matière de gouvernance et de risques ainsi que la politique d'intégrité. Il assume également la surveillance des activités de l'entreprise et évalue régulièrement l'efficacité du système de gouvernance.

Il vérifie, au moins une fois par an, le bon fonctionnement des quatre fonctions de contrôle indépendantes et veille à ce que, sur base du rapport périodique établi par le comité de direction, ce dernier prenne les mesures nécessaires pour remédier aux éventuels manquements.

Il évalue régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et surveille sa mise en œuvre.

Il vérifie en outre régulièrement que l'entreprise dispose d'un contrôle interne efficace sur le plan de la fiabilité du processus de reporting en matière d'information financière.

Il supervise les décisions prises par le comité de direction, prend connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes, le commissaire, la BNB et la FSMA et détermine quelles actions doivent être prises à la suite des recommandations de l'audit interne, veillant ensuite à ce qu'elles soient menées à bien.

Composition

Le conseil d'administration compte 16 administrateurs dont 4 administrateurs exécutifs, 4 administrateurs indépendants et 6 femmes (en application de l'article 7:86 du code des sociétés et des associations).

La composition du conseil d'administration respecte, par ailleurs, la parité linguistique.

L'âge maximum de chacun des administrateurs ne peut dépasser 70 ans. Néanmoins, tout mandat d'administrateur entamé avant l'âge de 70 ans pourra être achevé.

Le mandat d'administrateur a une durée de 6 ans et est renouvelable.

Le conseil d'administration nomme un président parmi les administrateurs qui ne sont pas membres du comité de direction.

III.1.1.2 Comités spécialisés du conseil d'administration

III.1.1.2.1 Comité d'audit et de risques

Le 19 février 2009, le conseil d'administration a créé en son sein un comité d'audit et de risques.

Missions

En vue de renforcer l'efficacité de la surveillance des activités de l'entreprise par le conseil d'administration, le comité d'audit et de risques est chargé du suivi du processus d'élaboration et de contrôle de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise ainsi que du suivi de la fonction d'audit interne et de ses activités.

Il conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant la définition et le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie et du niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs, et l'assiste dans le contrôle du fonctionnement de la fonction de gestion des risques.

Le comité effectue le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire agréé.

Ses responsabilités sont décrites dans le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit et de risques, adopté par le conseil d'administration du 22 novembre 2018 et modifié le 21 octobre 2020.

Composition

Le comité d'audit et de risques est composé d'au moins trois administrateurs non membres du comité de direction, dont la majorité sont indépendants.

Un président est désigné parmi ceux-ci.

Actuellement, il est composé de 5 administrateurs non exécutifs, dont 3 sont indépendants.

Les membres seuls ont le droit de participer aux réunions de ce comité. Des personnes étrangères sont toutefois admises aux séances sur décision du président lorsque le dossier le requiert.

III.1.1.2.2 Comité de nomination et de rémunération

Un comité de nomination et de rémunération a été créé le 19 février 2009 au sein du conseil d'administration. Il était à l'origine commun à Vitrufin et Ethias.

Le 4 juillet 2014, il a été décidé de mettre en place un comité de nomination et de rémunération propre à chacune des sociétés.

Un nouveau règlement d'ordre intérieur a été adopté le 22 novembre 2018 et modifié le 21 octobre 2020.

Missions

Le comité de nomination et de rémunération est chargé d'assister le conseil d'administration et le comité de direction dans l'évaluation et les avis ou décisions sur la nomination des administrateurs, des membres du comité de direction et des responsables des fonctions indépendantes. Il conseille également le conseil d'administration en matière de rémunération.

Ses responsabilités sont décrites dans le règlement d'ordre intérieur du comité de nomination et de rémunération.

Composition

Le comité de nomination et de rémunération est composé d'au moins 3 administrateurs non exécutifs, dont un au moins est indépendant et est présidé par le président du conseil d'administration. Il est actuellement composé de 4 membres dont un indépendant.

III.1.1.3 Comité de direction

Missions

Le comité de direction a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

(1) Le comité de direction exerce la direction concrète des activités d'Ethias dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration.

Il met en œuvre la stratégie définie et les politiques approuvées par le conseil d'administration en concrétisant celles-ci dans des processus et procédures.

Il assure la direction des activités de l'entreprise conformément aux objectifs stratégiques fixés et en respectant les limites de tolérance au risque définies par le conseil d'administration.

Il supervise les directions opérationnelles et veille au respect des compétences et responsabilités qui lui ont été attribuées.

Il formule au conseil d'administration des propositions en vue de la définition de la politique générale et de la stratégie de l'entreprise.

(2) Le comité de direction met par ailleurs en œuvre le système de gestion des risques défini par le conseil d'administration, (i) en prenant les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise des risques, (ii) en surveillant l'évolution du profil de risques de l'entreprise, (iii) en s'assurant que tous les risques sont identifiés et gérés de manière adéquate, (iv) en établissant des mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique et (v) en traduisant en processus et procédures le cadre d'appétence au risque et la politique générale de gestion des risques définis par le conseil d'administration.

(3) Le comité de direction met en outre en place le suivi et l'évaluation de la structure organisationnelle et opérationnelle permettant de soutenir les objectifs stratégiques de l'entreprise et prévoit des mécanismes de contrôle interne adéquats. Il met également en œuvre le cadre nécessaire à l'organisation et au bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, exécute les politiques de gouvernance définies par le conseil d'administration, veille à l'application correcte de la politique de rémunération de l'entreprise et organise un système de reporting interne permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité de l'information financière et du reporting prudentiel.

(4) Le comité de direction est également chargé de la mise en œuvre de la politique d'intégrité définie par le conseil d'administration.

(5) Le comité de direction est, enfin, responsable du reporting au conseil d'administration et à la BNB. A cet égard, il communique au conseil les informations lui permettant d'exercer sa mission de surveillance des activités de l'entreprise, lesquelles comprennent notamment le rapport sur l'évaluation de l'efficacité du système de gouvernance.

Composition

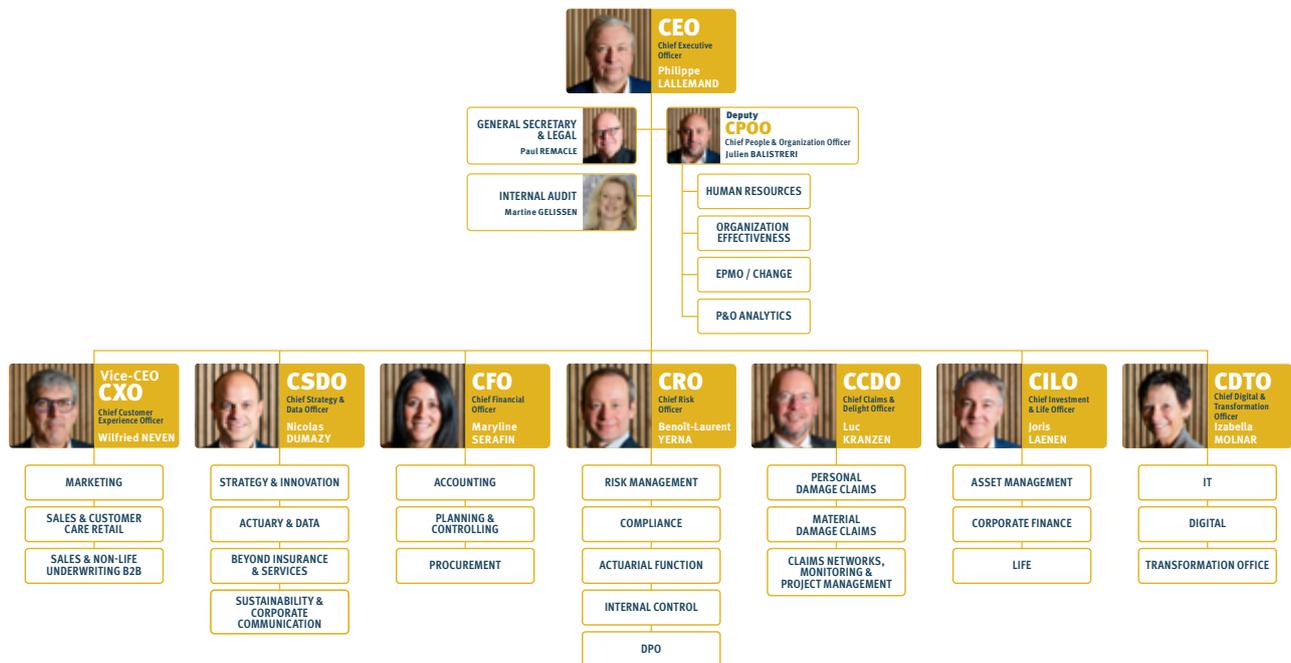
Depuis décembre 2021, le comité de direction se compose de 8 membres personnes physiques, dont quatre sont administrateurs et dont quatre sont de langue néerlandaise et quatre de langue française.

Le conseil d'administration nomme les membres du comité de direction.

Répartition interne des tâches

La répartition interne des tâches entre les membres du comité de direction a été revue, à l'occasion de la désignation de nouveaux membres fin 2021.

L'organigramme opérationnel, qui couvre les activités se situant sous les membres du comité de direction, peut être présenté comme suit :



Il est précisé que le CRO a, conformément à l'article 56 § 3, al. 2 et 3 de la loi Solvabilité II, obtenu l'autorisation de la BNB de cumuler la responsabilité des fonctions de gestion des risques, actuarielle et compliance.

Evaluation périodique

Le président du comité de direction organise une évaluation annuelle du fonctionnement du comité de direction. L'auto-évaluation portant sur l'année 2021 est intervenue en janvier 2022.

III.1.2 Rémunération

Politique et pratiques de rémunération

En date du 19 décembre 2018, le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, a adopté la nouvelle politique de rémunération pour Ethias, laquelle a été revue courant 2021. La politique revue a été validée par le conseil d'administration du 29 avril 2021, avec effet au 1^{er} avril 2021.

Cette politique répond au prescrit de la circulaire BNB_2016_31 du 5 juillet 2016 actualisée en septembre 2018 en ce qu'elle définit les « *identified staffs* » et pose les principes généraux applicables à l'ensemble des membres du personnel, en ce compris les fonctions de contrôle indépendantes mais également, au travers de ses annexes, les dispositions spécifiques applicables aux membres du comité de direction et aux administrateurs non-exécutifs. Elle annule et remplace la politique de rémunération du 23 mars 2016.

Sont considérés comme « *identified staffs* » au sein d'Ethias :

- les administrateurs non-exécutifs,
- les membres du comité de direction,
- les membres du Management Meeting
- les responsables des fonctions de contrôle indépendantes (Head of Internal Audit, Head of Compliance, Head of Actuarial Control, CRO) et

- les personnes susceptibles d'avoir une incidence matérielle sur le profil de risques d'Ethias ou « risk takers » (Head of de niveau 1, Head of Investment Management et Head of Asset Allocations & Solutions).

La politique formalise et opérationnalise l'ensemble des règles concernant le reward validé par le comité de direction notamment en ses séances du 6 juillet 2017 et du 19 décembre 2017, ainsi que du 13 avril 2021. Le système de rémunération applicable à **l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise** (à l'exception des membres du comité de direction mais en ce compris les « *identified staffs* » sous contrat de travail Ethias) a en effet entièrement été revu courant 2017 et mis à jour en 2021. La nouvelle dynamique salariale a été mise en place par voie de convention collective de travail datée du 13 décembre 2017, laquelle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle politique de rémunération ne fait plus de distinction selon que le collaborateur est engagé avant ou après le 1^{er} janvier 2007. Elle met également un terme au régime spécifique jusqu'alors applicable aux inspecteurs.

La politique de rémunération va faire l'objet d'une nouvelle adaptation tenant compte notamment des dispositions de l'accord d'entreprise de 2021 (lequel a notamment entériné un changement au niveau de la *merit matrix*) et de l'article 5 du règlement SFDR.

Les membres du comité de direction ne sont pas visés par les dispositions générales de la politique de rémunération susmentionnée. A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations (CSA) le 1^{er} mai 2019, leur statut a dû être adapté et mis en conformité. A compter du 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des Membres du Comité de direction exercent désormais sous un statut d'indépendant.

Des objectifs annuels collectifs et individuels ainsi que des objectifs pluriannuels collectifs pour 2021 ont été validés par le conseil d'administration le 28 janvier 2021.

Les administrateurs non exécutifs perçoivent quant à eux un jeton de présence par séance (lorsqu'il y a plusieurs réunions sur une même journée, le jeton de présence est limité à une séance). Une indemnité annuelle supplémentaire, sous forme de montant fixe, leur est également allouée. Les membres du comité d'audit et de risques ainsi que les membres du comité de nomination et de rémunération perçoivent un jeton de présence et une indemnité annuelle sous forme de montant fixe.

La rémunération globale des administrateurs est publiée dans le rapport annuel d'Ethias (annexe n° 19 au bilan et comptes de résultats). Par ailleurs, conformément au prescrit de l'article 3:12 du code des sociétés et des associations, la rémunération individuelle des administrateurs est à présent publiée dans le rapport de gestion. Il a également été décidé de publier volontairement les rémunérations individuelles annuelles des membres du comité de direction.

III.2 Exigences « fit and proper »

III.2.1 Description des exigences

Le conseil d'administration d'Ethias a établi, le 22 novembre 2018, une politique « fit & proper » des administrateurs non exécutifs et membres du comité de direction ainsi qu'une politique « fit & proper » des responsables de fonctions de contrôle indépendantes. Ces politiques prévoient des processus de sélection, d'évaluation de l'aptitude et de formation des personnes ainsi visées. Elles ont été mises à jour le 25 novembre 2021.

Ces politiques s'inscrivent dans le cadre de la circulaire BNB_2018_25 relative à l'aptitude des administrateurs, des membres du comité de direction, des responsables de fonctions de contrôle indépendantes et des dirigeants effectifs d'établissements financiers. Elles établissent les processus et critères que les organes compétents d'Ethias s'engagent à respecter dans le cadre des évaluations d'aptitude qu'ils effectuent.

Pour les fonctions de membre du comité de direction et d'administrateur non exécutif, le comité de nomination et de rémunération effectue non seulement l'évaluation individuelle d'aptitude du candidat mais également l'expertise de l'organe concerné de manière collective afin de s'assurer que l'expertise au sein de l'organe de gestion concerné soit suffisamment garantie avec ces personnes au vu de leurs connaissances, expériences, compétences et comportements professionnels. L'évaluation de la compétence des membres des organes de gestion tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ses membres afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propres à garantir une gestion et une supervision professionnelles d'Ethias. A cet égard, des critères d'expertise collective sont détaillés dans des matrices de compétences établies et mises à jour par le comité de nomination et de rémunération sur la base des critères d'évaluation susvisés. Pour les responsables de fonctions de contrôle indépendantes, il revient au comité de direction de procéder à cette évaluation individuelle du candidat.

III.2.2 Processus d'évaluation

L'aptitude s'évalue avant la prise de fonction mais également en cours de mandat et lors du renouvellement du mandat des administrateurs, dès lors que les administrateurs non exécutifs, les membres du comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'aptitude requise pour l'exercice de leur fonction.

III.3 Système de gestion des risques et ORSA

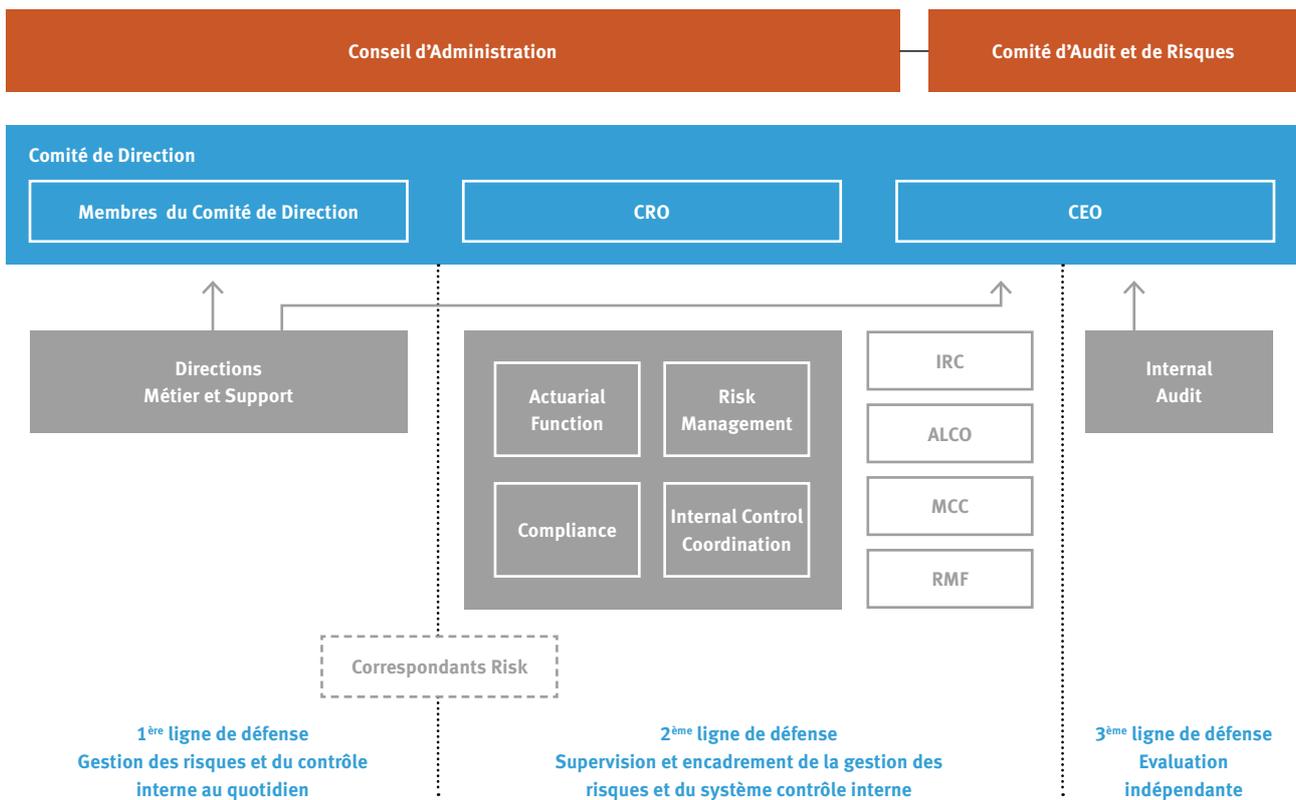
III.3.1 Système de gestion des risques

III.3.1.1 Objectifs d'une gestion des risques de l'entreprise

En plus de son activité métier qui consiste à gérer les risques souscrits par ses clients, comme toute entreprise, une compagnie d'assurances est elle-même confrontée à diverses catégories de risques. Dans ces conditions, il s'agit de gérer au mieux l'incertitude en identifiant les risques auxquels l'entreprise est confrontée, en les évaluant et en les traitant par une réponse efficace afin de les contrôler et les maîtriser.

En ce sens, l'objectif assigné au processus de gestion générale des risques est de « fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation, en maintenant l'exposition au risque dans les limites de l'appétence au risque ».

III.3.1.2 Les 3 lignes de défense



La bonne gouvernance d'une compagnie d'assurances requiert la mise en place des fonctions d'Audit Interne, de Compliance, de Risk Management, de Contrôle Interne et de Fonction Actuarielle. Ces fonctions sont non seulement des fonctions de contrôle indépendantes, mais également des fonctions de gouvernance. Leurs conclusions et avis se traduisent dans des mesures visant à renforcer la structure de gestion, l'organisation et le contrôle interne. Ces fonctions sont structurées de manière à mettre en place trois lignes de défense.

Première ligne de défense - Le suivi journalier des risques

La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support (Accounting, Asset Management, IT, Human Ressources, ...). Il leur revient d'identifier les risques posés par chaque opération et de respecter les procédures et les limites posées.

Deuxième ligne de défense - La supervision des risques

La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle que sont la fonction de Gestion des Risques (Risk Management), la fonction de Contrôle Interne, la Fonction Actuarielle et la fonction Compliance, qui sont chargées de s'assurer que les risques ont été identifiés et gérés par la première ligne, selon les règles et procédures prévues.

Ces quatre fonctions dépendent du CRO, qui assure la coordination transversale des travaux et l'échange adéquat d'informations pertinentes.

Le CRO, membre du Comité de direction, est chargé de s'assurer que la structure de gestion des risques d'Ethias est opérationnelle

et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO l'assistent dans son évaluation du profil de risque de la société, de son alignement sur la stratégie et l'appétence au risque, ainsi que dans l'identification des risques futurs.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance des risques, le Comité de direction d'Ethias s'appuie sur des comités dédiés à la gestion des risques. Ces comités sont consultatifs et leurs recommandations sont validées par le comité de direction.

Le **Model Coordination Committee (MCC)** a pour mission de veiller et contribuer au respect, dans le cadre de risque défini par le conseil d'administration, de l'ensemble des normes internes et réglementaires de développement et d'utilisation des modèles quantitatifs internes qu'utilise Ethias aux fins, notamment, de la gestion de ses risques technico-financiers et de sa gestion Actif/Passif.

L'**Insurance Reinsurance Committee (IRC)** a pour mission - en matière de techniques d'assurances, de gestion de contrat d'assurance et de couverture en réassurance - de veiller au respect, par des lignes métiers, des objectifs techniques, commerciaux et du cadre de risque définis par le comité de direction et le conseil d'administration d'Ethias. Ainsi, l'IRC suit les risques techniques (rentabilité, réservation, risques) des produits existants, analyse les actions de mitigation des risques techniques, analyse les modifications des produits existants ou les propositions de nouveaux produits et supervise le programme de réassurance. Un travail collaboratif efficace entre 1^e et 2^e ligne est à souligner, notamment sur les dossiers concernant la souscription (revue des guides de souscription, stratégie commerciale non vie, suivi des UFR/ CFR, dérogations commerciales, revue des politiques de souscription, provisionnement et tarification, S/P équilibre, POG, risk appetite, ...)

L'**Assets and Liabilities Committee (ALCO)** a pour mission de contribuer à la protection d'Ethias SA dans ses aspects liquidité, rentabilité et solvabilité via la mise en adéquation des actifs et des passifs de l'entreprise.

Le **Risk Management Forum (RMF)** a pour mission d'échanger sur les risques qui sont présentés au Comité d'Audit et Risques (et préalablement au comité de direction) de manière détaillée, de façon à pouvoir disposer d'une vue spécifique sur l'ensemble des risques portés par l'entreprise. Il est le forum d'analyses de risques spécifiques mis en évidence dans le cadre de projets ou d'activités afin d'identifier les priorités, les mesures de mitigation et plans d'action pertinents ainsi que le risque cible de ceux-ci et de suivre leur évolution dans le respect de la politique de Risk Appetite.

Chaque comité est présidé par un membre du Comité de direction. Le CRO est présent dans chaque comité dédié à la gestion des risques. La volonté du comité de direction et du conseil d'administration a été de créer des « comités forts », de façon à organiser une gouvernance efficace en matière de risques dans l'entreprise. Dans ce but également, les responsabilités de chaque comité ont été clairement établies par le biais d'un règlement d'ordre intérieur.

Troisième ligne de défense - L'évaluation indépendante

La troisième ligne de défense est assurée par l'Audit Interne, qui évalue, entre autres, le respect des procédures par les première et deuxième lignes de défense et, plus largement, l'efficacité du système de contrôle interne. Afin d'assurer son indépendance, cette entité rapporte directement hiérarchiquement au CEO et fonctionnellement au Comité d'audit et des Risques.

En matière de gestion des risques, le conseil d'administration d'Ethias SA assume la responsabilité ultime de l'efficacité du système de gestion des risques. Pour mener à bien ses missions, il s'appuie sur le Comité d'Audit et de Risques. Le Comité d'Audit et de Risques conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant le Risk Appetite et le niveau de tolérance en matière de risques, analyse le reporting en matière de risques, challenge la mise en œuvre du système de gestion des risques par le comité de direction, et en vérifie la bonne application.

III.3.1.3 Typologie des risques

La typologie adoptée par Ethias est présentée dans les schémas ci-dessous et

- s'appuie sur les modules de la formule standard utilisée pour calculer les besoins réglementaires en capitaux dans le référentiel Solvabilité II (en vert dans le schéma)
- est complétée par les risques non couverts par la formule standard (en orange dans le schéma).

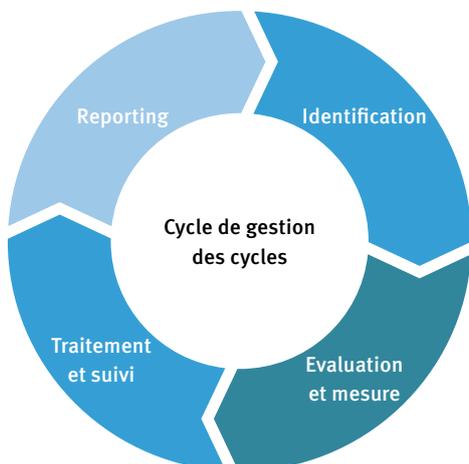
Risques d'assurance				Risques Financiers		
Risque de souscription Vie	Risque de souscription Non Vie	Santé SAV	Santé non SAV	Risque de marché	Risque de contrepartie	Risque de liquidité
Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement	Risque de catastrophe		Risque de taux	Risque de downgrade	Risque de liquidité de marché
Risque de longévité	Risque de catastrophe	Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement	Risque actions	Risque de défaut	Risque de liquidité de financement
Risque d'invalidité - incapacité	Risque de dépenses	Risque de longévité	Risque de cessation (rachat)	Risque sur actifs immobiliers		
Risque de dépenses		Risque d'invalidité - incapacité		Risque de spread		
Risque de révision		Risque de dépenses		Risque de change		
Risque de cessation		Risque de révision		Risque de concentration		
Risque de catastrophe		Risque de cessation (rachat)				

Risques Non financiers		Risques externes et d'environnement (*)
Risques opérationnels	Autres risques non financiers	Risque stratégique et de réputation
Perturbation des activités	Risque de modèle	
Gestion des effectifs et gestion active	Risque de concentration	
Violation des obligations légales et réglementaires (Compliance)		
Satisfaction des clients internes et externes		
Sous-traitance de consultance et d'approvisionnement		
Sécurité de l'information		
Confidentialité des données (RGPD)		
Fraude à l'assurance		
Projet		

(*) Sont inclus dans cette catégorie les risques externes notamment de type cyber attaque, ESG et pandémie.

III.3.1.4 Processus de gestion des risques

La gestion des risques repose sur le processus cyclique suivant :



Identification des risques

L'identification d'événements susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur la réalisation des objectifs de l'entreprise passe par l'étude de plusieurs éléments : facteurs déclencheurs, historique d'incidents, corrélation entre risques au niveau individuel et agrégé, tendances, workshops d'identification de risques, ...

Quelques exemples de risques :

- la tarification inadaptée des produits d'assurance entraînant la non rentabilité des produits concernés ;
- la communication par le client d'informations erronées (sinistre déjà survenu au moment de la souscription, ...) (fraude à l'assurance) ;
- une signalétique erronée menant à une segmentation (âge, code postal, ...) inopportune ou encore à un régime fiscal inadapté (cas des assurances Vie) ;
- la perte de documents signés par le client (contrats retournés signés, déclaration de sinistre, ...) ;
- un niveau d'exposition au risque trop élevé d'un portefeuille d'actifs financiers ;
- des failles de sécurité exploitées par des Cyber attaquants entraînant une indisponibilité des données et un impact majeur sur la réputation.

Evaluation et mesure des risques

En fonction de la catégorie de risques, différentes méthodes d'évaluation et de mesure des risques identifiés sont mises en place :

- méthodes quantitatives d'évaluation et de mesure des risques financiers et des risques d'assurances ;
- méthodes semi-quantitatives d'évaluation des risques stratégiques, opérationnels et autres risques business en termes de leur probabilité de survenance et de l'impact potentiel (ampleur des dommages) qu'ils peuvent causer en cas de réalisation. La subdivision de la cartographie des risques en plages de fréquence et d'impact dans une matrice aide à décider de la manière (actions de maîtrise) dont les risques doivent être traités au mieux.

L'évaluation des risques financiers, d'assurances et opérationnels, est mise en regard des matrices d'appétence d'Ethias pour les risques afin de déterminer si des mesures de traitement des risques sont nécessaires.

Traitement et suivi des risques

Une fois les risques identifiés, évalués et mesurés, il s'agit de définir, en fonction de l'appétence au risque retenue, la réponse au risque la plus adéquate parmi les différentes options de traitement possibles entre l'évitement (suppression de l'activité porteuse du risque), le transfert (réassurance, assurance), l'atténuation, le partage (la mutualisation) ou l'acceptation du risque (l'entreprise supporte elle-même le risque).

Reporting

La composante reporting traverse l'ensemble de l'organisation. La prise de décisions effectives et efficaces est étroitement dépendante de la qualité de l'information délivrée aux décideurs. Ethias tente de délivrer l'information (financière, légale, économique, opérationnelle, ...), adéquate et pertinente au bon destinataire dans une forme et un délai opportuns, afin de permettre à chacun de comprendre son propre rôle dans le dispositif de gestion des risques et de pouvoir assumer pleinement ses responsabilités.

Le reporting couvre la communication interne à l'entreprise mais également la communication externe vers les tiers (clients, fournisseurs, presse, autorités de contrôle, ...). Ethias veille à garantir une granularité de l'information adéquate (niveau de détail, périodicité) et une communication de l'information sous une forme adaptée au profil du destinataire.

En matière de reporting interne, il s'agit aussi de traduire le plan d'actions de maîtrise des risques en les concrétisant au sein de politiques (le quoi) déclinées en procédures (le comment) diffusées de manière à assurer la mise en place effective des mesures de traitement des risques retenues et une surveillance permanente des risques.

III.3.1.5 Fonction de gestion des risques

Conformément à la charte du Risk Management approuvée par le CA du 22 mars 2018, la Fonction de Gestion des Risques

- veille à ce que tous les risques significatifs de l'entreprise soient détectés, mesurés, gérés et correctement déclarés. Elle fournit une vue complète de toute la gamme des risques auxquels l'entreprise est exposée. Elle participe activement à l'élaboration de la stratégie en matière de risque de l'entreprise ainsi qu'à toutes les décisions de gestion ayant une incidence significative en matière de risque.
- est organisée en une direction Risk Management, dépendant du Chief Risk Officer.

Fonction de contrôle indépendante

La Fonction de Gestion des Risques est une fonction de contrôle indépendante, qui fait partie intégrante du système de contrôle

interne, aux côtés de la fonction actuarielle, de la compliance et de l'audit interne.

La Fonction de Gestion des Risques est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée des activités opérationnelles sur laquelle elle porte, de sorte qu'elle bénéficie d'un statut qui lui assure une séparation hiérarchique et organisationnelle d'avec les fonctions génératrices de risques.

Pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts, le Chief Risk Officer, le Head of Risk Management (DRM) et ses collaborateurs directs ne peuvent exercer de fonctions commerciales.

La Fonction de Gestion des Risques doit pouvoir disposer des moyens nécessaires et suffisants pour s'acquitter de ses missions de manière indépendante. A cette fin, le Head of Risk Management établit annuellement un relevé des besoins en ressources en fonction des activités planifiées et effectue ensuite le suivi de l'allocation des ressources.

Le CRO peut accéder directement au conseil d'administration, le cas échéant par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, sans devoir passer préalablement par le comité de direction. Le CRO peut également s'adresser en direct au président du comité de direction, au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et de risques, aux réviseurs et à l'autorité de contrôle, si la situation le requiert.

Ainsi, le CRO est autorisé à formuler des recommandations devant le comité d'audit et des risques. Les demandes d'enquête sur un domaine d'activité spécifique doivent être évaluées par le comité d'audit et de risques en vue de les inclure ou non dans le plan d'audit de l'entreprise.

Les modalités de rémunération du CRO et du DRM répondent à des objectifs autres que commerciaux.

Le CRO ne peut être démis de sa fonction que par le conseil d'administration. Il est, en effet, essentiel que le conseil d'administration soit le seul organe habilité à démettre un tel responsable dès lors que ses fonctions impliquent un contrôle de la manière dont le comité de direction s'acquitte de ses missions. Dans le cas où il serait envisagé de démettre le CRO, Ethias en informe préalablement l'autorité de contrôle afin de permettre à celle-ci d'examiner si la gouvernance de l'entreprise ne requiert pas l'adoption de mesures particulières.

Gouvernance de la fonction de gestion des risques

Le conseil d'administration :

- évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la Fonction de Gestion des Risques ;
- prend l'initiative de promouvoir la Fonction de Gestion des Risques dans la conduite des affaires. Il veille à ce qu'Ethias dispose d'une politique de gestion des risques et en encourage le respect ;
- approuve la politique de gestion des risques et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.

Les administrateurs non-exécutifs organisent, au moins une fois par an, une réunion d'évaluation avec le CRO, portant sur :

- le respect de la charte de la Fonction de Gestion des Risques et l'évaluation du fonctionnement de la Fonction de Gestion des Risques ;
- les interactions entre la Fonction de Gestion des Risques, le comité de direction (le cas échéant via le comité de gestion des risques) et le comité d'audit et de risques ;
- les difficultés éventuellement rencontrées dans l'exercice des missions et la mise en œuvre des recommandations et avis, ainsi que de l'adéquation entre les objectifs et les moyens disponibles.

Le comité d'audit et de risques :

- prend connaissance du rapport annuel de la Fonction de Gestion des Risques.
- veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour que l'établissement dispose en permanence d'une Fonction de Gestion des Risques indépendante adéquate ;
- confirme la charte de la Fonction de Gestion des Risques et le programme de travail de la Fonction de Gestion des Risques, préalablement validés par le comité de direction ;
- évalue au moins une fois par an la qualité du système de gestion des risques, par le biais de l'évaluation du système de gouvernance ;
- Le procès-verbal décrit en détail les délibérations du comité. Il reproduit de manière détaillée les informations sur lesquelles les membres du comité se sont basés. Il recense le résultat des délibérations ainsi que toutes les mesures décidées par le comité.

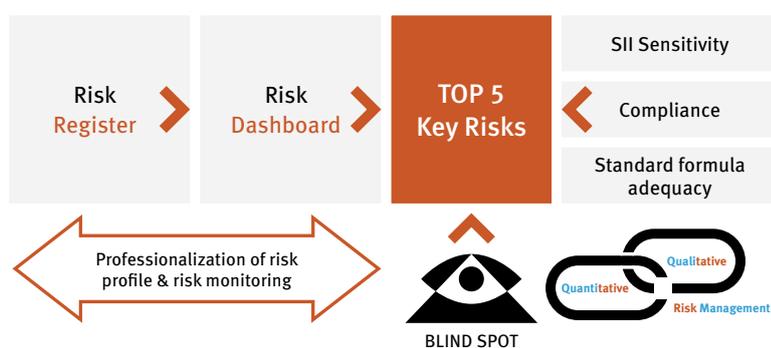
Le comité de direction :

- prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une Fonction de Gestion des Risques indépendante adéquate ;
- est responsable de la maîtrise du système de gestion des risques. Il veille à l'établissement et à la mise en place de procédures

qui identifient, mesurent, surveillent et, dans la mesure du possible, maîtrisent les risques ;

- veille également à la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit des responsabilités claires en matière de Fonction de Gestion des Risques, attribue des compétences en la matière et définit des lignes de reporting ;
- approuve le programme de travail de la Fonction de Gestion des Risques et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution ;
- informe à temps la Fonction de Gestion des Risques de tout élément neuf en matière d'évolutions, d'initiatives, de projets et de produits afin de pouvoir identifier et maîtriser un éventuel risque. Il lui communique tous les documents requis pour l'exercice de ses missions, dont les extraits des procès-verbaux de ses réunions et les notes de fond qui lui ont été communiquées ;
- informe le comité d'audit et de risques des manquements significatifs en matière de système de gestion des risques ;
- arrête les mesures correctrices à prendre et les sanctions précises qu'il appliquera en cas de non-respect de la politique de gestion des risques ou en cas de lacunes graves relevées par la Fonction de Gestion des Risques, en cas de non-respect de recommandations faites par la Fonction de Gestion des Risques et en cas de mise en œuvre inexistante, insuffisante ou tardive des exigences dans les domaines relevant de la compétence de la Fonction de Gestion des Risques.

III.3.2 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)



III.3.2.1 Description du processus ORSA mis en œuvre

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) fait l'objet d'une politique dédiée.

Afin de répondre aux trois objectifs¹ distincts de l'ORSA, le processus ORSA d'Ethias est mis en œuvre par le biais de différents processus et sous-processus (établissement et suivi du profil de risque Ethias, identification des risques majeurs, établissement des stress tests, élaboration des management actions, tests de sensibilité, capital planning, adéquation de la formule standard, ...) proportionnés à la nature, l'ampleur et la complexité des risques propres d'Ethias.

Ethias mène l'évaluation prospective de son besoin global de solvabilité sur un horizon au moins égal à celui de son business plan. La vision prospective présente une quantification détaillée des risques « pilier 1 » de Solvency II. Concernant les risques non repris dans le « pilier 1 », des stress tests sont opérés dans l'exercice de capital planning afin de vérifier la suffisance des fonds propres économiques.

Ethias projette non seulement le ratio de couverture du SCR, mais également celui du MCR, au minimum sur l'horizon de son business plan.

Ethias soumet les risques importants identifiés à un éventail suffisamment large d'analyses de stress tests ou de scénarios afin de fournir une base adéquate pour l'évaluation du besoin global de solvabilité.

Une analyse de l'adéquation de la formule standard en regard du profil de risque est également effectuée.

Les résultats de l'évaluation de besoin global de solvabilité se concrétisent par :

- le suivi par rapport aux dimensions de l'appétence aux risques ;
- un niveau des moyens nécessaires (du capital ou d'autres moyens) pour faire face aux risques importants ;
- le cas échéant, la définition de plans de remédiation ;
- définissant les actions prévues dans le cadre du suivi des jauges des indicateurs du Risk Appetite.

Concernant la conformité avec les exigences de calcul des provisions techniques, la Fonction Actuarielle d'Ethias :

- a) contribue à déterminer si Ethias respecte de façon permanente les exigences relatives au calcul des provisions techniques ;

¹ Evaluation du besoin global de solvabilité ; évaluation du respect permanent des exigences réglementaires de capital concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ; évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

b) recense les risques potentiels découlant des incertitudes liées à ce calcul.

Intégration de l'ORSA aux processus de gestion et de prise de décision

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) est un processus interne d'évaluation prospective des risques propres à l'entreprise et de sa solvabilité.

Il permet au comité de direction et au conseil d'administration :

- de connaître tous les risques matériels auxquels l'entreprise est exposée, qu'ils aient ou non été inclus dans le calcul des exigences légales de capital de solvabilité et qu'ils soient ou non quantifiables;
- de connaître les conséquences que les décisions stratégiques ont sur le profil de risque, sur les exigences réglementaires de fonds propres et sur les besoins globaux de solvabilité ;
- d'examiner si ces risques sont souhaitables, raisonnables et gérables compte tenu de la quantité et de la qualité de ses fonds propres et de valider, en toute connaissance de cause, les mesures correctrices envisagées ;
- d'examiner la cohérence du Risk Appetite et la stratégie de l'entreprise et, le cas échéant, revoir l'un et/ou l'autre.
- d'élaborer des plans d'actions/remédiation, voire des plans de crise.

L'ORSA est intégré dans la gestion de l'entreprise, et plus particulièrement dans les décisions stratégiques et les processus tant opérationnels que de gestion. Ethias tient compte des résultats de l'ORSA dans le cadre de :

- sa stratégie et son plan d'affaires (business plan) : adéquation avec le Risk Appetite et la politique de distribution des dividendes.
- la gestion de ses fonds propres : quantité, qualité, levée de fonds propres complémentaires;
- l'élaboration et la conception de ses produits : niveau approprié de tarification et de fixation de marges.

Les résultats de l'ORSA sont formalisés dans un rapport à destination des organes décisionnels et de la BNB. Le processus ORSA, menant à l'élaboration du rapport, est formalisé.

Les résultats et conclusions de l'ORSA sont également communiqués en interne aux membres du personnel pour lesquels cela est pertinent, afin de leur permettre de prendre toutes mesures de suivi nécessaires.

III.3.2.2 Fréquence de l'ORSA

Ethias procède à un ORSA régulier au moins annuellement. Le calendrier de réalisation de l'ORSA régulier est rattaché à la stratégie d'Ethias et à son business plan.

Un changement majeur du profil de risque de l'entreprise déclenche un ORSA qualifié d' « ORSA non régulier ».

III.4 Système de contrôle interne

III.4.1 Système de contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des fonctions et procédures qui permettent à la direction de l'entreprise de s'assurer que :

- la conduite des affaires est ordonnée, prudente et encadrée d'objectifs bien définis ;
- L'utilisation des moyens économiques est efficace ;
- Les risques sont identifiés et gérés ;
- L'information financière et de gestion est fiable ;
- Les lois et directives des autorités de supervision sont strictement respectées.

Articulé selon le modèle des trois lignes de défense, décrit précédemment, le système de contrôle interne mis en place au sein d'Ethias vise à prémunir l'entreprise contre les risques susceptibles de compromettre l'atteinte de ses objectifs.

Enfin, le système de contrôle interne s'est vu renforcé en Q4 2019 par l'instauration, au sein de la ligne CRO, d'une fonction Internal Control Coordination (dénommée ci-après « ICC »). Ce nouveau département a pour principal objectif le renforcement du système de contrôle interne existant de par le développement, la mise en place et la coordination d'un Internal Control Framework permettant de fournir une assurance raisonnable au Management quant au fait que les mesures de mitigation mises en place par l'ensemble des responsables de processus (1^e et 2^e lignes de défense) sont suffisamment robustes et que ces dernières limitent les risques résiduels à un niveau acceptable.

Cette mise en place d'un contrôle permanent des risques clés fera l'objet d'un reporting systématique quant aux principales lacunes identifiées afin de permettre une réactivité accrue du Management dans la prise décisionnelle des actions correctives à mettre en œuvre (hiérarchisation).

III.4.2 Fonction de compliance

La compliance (fonction de vérification de la conformité) est une fonction de contrôle indépendante au sein de l'entreprise, en deuxième ligne de défense, axée sur le respect des règles liées à l'intégrité des activités et à la maîtrise du risque de compliance.

Le positionnement, les domaines de travail, les missions, la gouvernance, le reporting, le statut, l'organisation et les prérogatives de la fonction sont décrits dans une charte. Cette charte se fonde sur la législation de contrôle, la circulaire NBB_2016_31 en matière de gouvernance actualisée en mai 2020 et la circulaire NBB_2012_14 / FSMA 2012_21 du 4 décembre 2012 relative à la fonction de compliance. Sa dernière version a été approuvée par le comité de direction le 9 novembre 2021 et confirmée par le comité d'audit et de risques le 18 novembre 2021.

III.4.2.1 Positionnement de la fonction de compliance

Au sein d'Ethias, le CRO, responsable de la fonction de gestion des risques et membre du comité de direction, assure la responsabilité des tâches de la fonction actuarielle mais également celle de la fonction compliance, étant précisé que l'exercice de ces 3 fonctions est assuré distinctement.

III.4.2.2 Domaines de travail légaux, réglementaires et spécifiques de la compliance

Les domaines de travail de la fonction sont précisés dans la charte compliance. Il s'agit des domaines repris dans la réglementation comme scope de la fonction compliance et de ceux qui auront été ajoutés à la liste sur proposition du responsable de la fonction de compliance. Cette proposition est fondée sur une analyse de risque et évaluée par le comité de direction en concertation avec le comité d'audit et de risques.

Au 31 décembre 2021, la compliance est chargée de veiller au respect des règles légales et/ou réglementaires d'intégrité et de conduite dans les domaines suivants :

Gouvernance de la compagnie

- Règles relatives au système de gouvernance - dispositions l'article 42. §1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance
- Structure des politiques requises par la loi Solvabilité II conforme aux attentes prudentielles de la BNB
- Principes en matière de politique de rémunération
- Règles relatives à l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées
- Prêts, crédits et garanties aux dirigeants, actionnaires et personnes apparentées
- Règles « Fit & Proper »
- Règles en matière de sous-traitance
- Cohérence des sujets gouvernance sensu stricto repris dans la RSR, à savoir : actionnariat, structure de gestion, fit & proper, incompatibilités de mandats, prêts, crédits et assurances aux dirigeants, fonctions de contrôle indépendantes, rémunération, conflits d'intérêts et sous-traitance

Financial crimes

- Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces
- Respect d'embargos spécifiques, en ce compris le gel des avoirs de certaines personnes et entités
- Prévention fiscale y compris les mécanismes particuliers ayant pour effet de favoriser la fraude fiscale
- FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) & CRS (Common Reporting Standard)

Business Conduct & Consumer Protection

- Règles de conduites AssurMiFID / IDD
- Autres dispositions relatives à la protection du preneur d'assurance, à l'information au client, à la publicité, aux interdictions de commercialisations, ...
- Traitement des plaintes
- Législation relative au crédit hypothécaire
- Législation anti-discrimination

Protection des données à caractère personnel

- GDPR

Ethics

- Whistleblowing
- Lutte contre la corruption / Bribery Act

- Codes et règles de conduite Assuralia
- Valeurs et règles d'intégrité internes

III.4.2.3 Missions principales

Participation à l'élaboration de la politique d'intégrité, à son évaluation et au contrôle de son respect

La fonction de compliance participe à titre consultatif à l'élaboration de la politique d'intégrité et à sa mise à jour.

Sur proposition de la compliance, le comité de direction a approuvé la dernière version de la politique d'intégrité le 4 décembre 2018 et le conseil d'administration a validé celle-ci le 24 janvier 2019.

Elaboration d'un plan d'action

La compliance élabore un plan d'action annuel écrit qui repose sur une analyse méthodique du risque et donne une description suffisamment détaillée de la nature et de la fréquence des missions de contrôle qui seront effectuées au cours de l'année spécifiée.

Identification, évaluation et monitoring des risques de compliance

Le document de référence en la matière est la « Méthodologie de gestion des risques de compliance ».

Le monitoring réalisé par la compliance complète les mesures de contrôle mises en place par les lignes opérationnelles et fonctions de support, en première ligne de défense. Il a pour objectif d'évaluer et de s'assurer de la robustesse de leur dispositif de maîtrise des risques.

Le monitoring intervient après l'identification et l'évaluation préalables des risques de compliance potentiels, détectés dans le cadre de la veille réglementaire exercée par la compliance.

Il comprend les activités suivantes (I) l'évaluation des procédures, contrôles et directives mis en place au sein des lignes opérationnelles et fonctions de support (« tests of design »), (II) l'évaluation de l'efficacité et de la permanence de ces procédures et mesures de contrôle de première ligne (« tests of effectiveness »), (III) l'émission de recommandations et le suivi de leur mise en oeuvre et (IV) la réalisation de contrôles ciblés.

Avis et conseil

La compliance délivre des avis et conseils concernant l'application concrète des lois, règlements, normes et codes qui relèvent de ses domaines de travail, soit lorsqu'elle est consultée, soit dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle et de l'émission de recommandations.

Formation et sensibilisation

La compliance veille, en collaboration avec les lignes opérationnelles et fonctions de support, à la sensibilisation des collaborateurs en matière de détection et de maîtrise des risques de compliance.

Elle prête également son concours à la conception et à l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs dans des domaines relevant de sa sphère d'activités.

Mise en œuvre du dispositif anti-blanchiment

En vue de se conformer aux attentes de la BNB relatives à la gouvernance liée à la prévention du blanchiment, le comité de direction du 13 juin 2018 a désigné le responsable de la fonction compliance en qualité d'AMLCO, lui confiant la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de cette matière.

III.4.2.4 Gouvernance

Au niveau du conseil d'administration et du comité d'audit et de risques constitué en son sein

Le conseil d'administration prend l'initiative de promouvoir l'intégrité dans la conduite des affaires. Il approuve la politique d'intégrité et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.

Il évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la compliance.

Il veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il confirme la charte et le plan d'action de la compliance et évalue au moins une fois par an si les risques de compliance sont suffisamment identifiés et maîtrisés.

Au niveau du comité de direction

Le comité de direction élabore la politique d'intégrité.

Il prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il approuve le plan d'action de la compliance et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution.

III.5 Fonction d'Audit Interne

III.5.1 Missions

L'Audit Interne a pour mission de donner, de manière indépendante, au conseil d'administration et au comité de direction une assurance raisonnable quant à la qualité et à l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques, ainsi que des systèmes et processus de bonne gouvernance de l'établissement. Il assiste les membres de ces organes dans leur mission en la matière. Les évaluations réalisées à ces fins par l'Audit Interne dans le cadre des missions d'assurance portent sur les aspects suivants :

1. le respect des lois, règlement, règles, procédures et contrats ;
2. l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation ;
3. la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
4. l'efficacité et l'efficience des opérations et des programmes ;
5. la protection des actifs.

Tous les processus, activités, fonctions, systèmes, opérations de l'établissement et de ses filiales appartiennent au champ d'investigation de l'Audit Interne, sans réserve, ni exception. Les activités externalisées entrent également dans le champ de l'Audit Interne, étant entendu qu'il appartient à l'établissement de prendre les dispositions nécessaires² afin de permettre à l'Audit Interne d'exercer sa mission.

Le cas échant, l'Audit Interne participe à des activités de conseil³. Avant de les accepter, le responsable de l'Audit Interne considère dans quelle mesure ces activités de conseil sont susceptibles de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer les processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle de l'organisation. Cette fonction de conseil constitue une fonction accessoire qui ne peut en aucun cas compromettre la mission de base, ni la responsabilité et l'indépendance de jugement de l'Audit Interne. Le comité de direction et le comité d'audit et de risques sont informés de ces activités de conseil, soit par leur inscription au plan d'audit, soit par le biais du rapport d'activités.

L'Audit Interne est également chargé de l'évaluation des cas de fraude interne⁴ dans une optique d'amélioration des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

L'Audit Interne évalue, notamment par ses missions et dans son rôle de troisième ligne de défense, si les risques encourus par Ethias dans le cadre de ses diverses activités sont perçus et couverts de manière adéquate.

Il est aussi attentif à l'amélioration continue du fonctionnement et de la réputation des entités du groupe, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles. Une convention d'audit énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'Audit Interne au sein de ces entités en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. Cette convention confère notamment à la fonction d'Audit Interne une indépendance vis-à-vis des activités auditées, lui assurant l'impartialité pour l'exécution de sa mission.

L'Audit Interne a un accès illimité aux informations, aux documents et biens matériels ou immatériels. Il peut demander à toute personne les éléments nécessaires qu'il juge indispensables à l'exécution de ses missions.

III.5.2 Charte d'audit

La charte d'Audit Interne d'Ethias, définie comme la loi fondamentale des auditeurs, reconnaît leur rôle, leur fournit le laissez-passer nécessaire pour assurer leurs missions et leur donner une identité. Elle protège également les audités en imposant aux auditeurs des devoirs et des principes déontologiques. La charte d'Audit Interne est revue périodiquement et modifiée, si nécessaire, afin de garantir l'adéquation permanente de la capacité d'intervention de l'Audit Interne avec les missions qui lui sont assignées. La dernière version, intégrant les exigences de la circulaire BNB_2015_21 concernant le contrôle interne et la fonction d'Audit Interne, a été adoptée par le conseil d'administration d'Ethias du 20 octobre 2017.

La charte est portée à la connaissance de tous les collaborateurs d'Ethias via sa publication sur l'intranet.

Le responsable de l'Audit Interne évalue annuellement si la mission, les pouvoirs, et les responsabilités définis dans la charte permettent toujours au service d'Audit Interne d'atteindre ses objectifs. Il communique le résultat de cette évaluation au comité de direction et au conseil d'administration.

² A travers notamment l'inscription de clauses d'audit dans les contrats de prestations.

³ Citons à titre d'exemples : remise d'un avis, participation temporaire à une équipe projet ou à un groupe de travail, organisation d'une formation.

⁴ Les cas de fraude interne sont analysés et traités en collaboration avec la direction des ressources humaines ainsi que la hiérarchie de la (des) personne(s) impliquée(s) dans la fraude.

III.6 Fonction Actuarielle

Ethias a mis en place une Fonction Actuarielle dans le but d'étendre les missions de la Fonction Actuarielle (visées dans la circulaire coupole) au contrôle de tout sujet requérant un avis actuariel indépendant. De manière plus concrète, cette fonction est chargée d'émettre des jugements et de conseiller le comité de direction et, en particulier, le CRO sur les aspects actuariels de la gestion des risques.

La Fonction Actuarielle est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée de l'activité opérationnelle sur laquelle elle porte et est ainsi rattaché au CRO. Le département est composé de personnes ayant les connaissances actuarielles et financières et/ ou une expérience pertinente pour mener à bien les missions. Le responsable du département répond aux exigences de la BNB en matière d'expertise et d'honorabilité.

Le responsable de la Fonction Actuarielle informe sans délai le comité de direction quand il détecte une situation qu'il juge inhabituelle. Il s'adresse également directement au président du comité de direction, au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge, lorsque la situation le requiert.

La Fonction Actuarielle évalue préalablement son degré d'indépendance pour chaque mission dont elle a la charge.

La charte stipule que le responsable de la Fonction Actuarielle et ses collaborateurs directs doivent avoir accès à toute information utile à leur mission. Afin d'assurer une bonne information des dossiers techniques, le responsable du département est membre de l'IRC (Insurance reinsurance Committee) et invité aux BA (Bureaux d'Acceptation).

Les responsabilités-clés de la Fonction Actuarielle sont les suivantes ;

1. coordonner le calcul des provisions techniques⁵;
2. émettre un avis sur la politique globale de souscription et la tarification;
3. émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance;
4. émettre un avis sur la politique de participations bénéficiaires et de ristournes ainsi que le respect de la réglementation en la matière ;
5. émettre un avis sur la qualité des données utilisées pour le calcul des USP (Undertaking Specific Parameters) ;
6. contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques;
7. effectuer des contrôle de seconde ligne dans le cadre de :
 - pilier 1 de Solvency II pour les calculs réalisés par le Risk Management
 - pilier 2 de Solvency II (capital planning) ;
 - pilier 3 de Solvency II;
8. collaboration aux grands projets en assurant la validation interne
9. approuver les éléments techniques sous-tendant la valorisation des passifs d'assurance sous la norme IFRS17.

La Fonction Actuarielle émet pour chacune de ses missions un rapport de validation ou un avis indépendant en fonction du caractère de la mission. Les destinataires⁶ et la périodicité de ces rapports de validation et avis sont détaillés dans sa charte. En fonction du caractère de la mission, ces rapports et avis sont destinés soit au comité de direction soit à l'IRC et contiennent les recommandations éventuellement émises lors de la mission. Un suivi de ces recommandations est également réalisé par la Fonction Actuarielle.

Par ailleurs, elle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au conseil d'administration. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leurs résultats. Il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

La charte de la Fonction Actuarielle reprend, de manière détaillée, les principes de base, l'organisation, les compétences, l'indépendance, les responsabilités clés, les missions et le reporting de la Fonction Actuarielle.

Cette charte a été revue et approuvée par le conseil d'administration en mai 2021.

⁵ Ceci inclut les contrôles de seconde ligne pour les calculs de provisions techniques (Solvency II et Begaap) et la validation des modèles de projection.

⁶ Insurance and Reinsurance Risk Committee, Comité de direction, Conseil d'Administration, Comité d'Audit et Risques, ...

III.7 Sous-traitance

III.7.1 Éléments essentiels de la politique de sous-traitance

Suite à la mise à jour de circulaire NBB_2016_31 en matière de gouvernance de mai 2020 et à la circulaire NBB_2020_018 du 5 mai 2020 précisant les recommandations de la Banque relatives à la sous-traitance à des fournisseurs de « cloud services » ou s'appuyant sur de tels services, la compliance a adapté la politique de sous-traitance. Cette politique a été validée par le comité de direction le 11 mai 2021 et approuvée par le conseil d'administration le 27 mai 2021.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la gouvernance en matière de sous-traitance, la compliance a rédigé un document « guide pratique en matière de sous-traitance » à destination de tout responsable d'une activité sous-traitée ou à sous-traiter. Ce guide définit clairement les rôles et responsabilités de chaque intervenant dans les phases précontractuelle, contractuelle et post-contractuelle.

Il faut entendre par sous-traitance tout appel à des tiers, prestataires de services, pour l'exercice d'activités, de fonctions ou de processus propres à l'entreprise d'assurance, que ceux-ci soient destinés aux clients ou à l'entreprise elle-même.

La politique de sous-traitance d'Ethias met en place une structure d'encadrement des activités sous-traitées par l'entreprise, en développant différents principes.

Les mêmes règles de base s'appliquent à tout type de sous-traitance, qu'il s'agisse de sous-traitance externe ou de sous-traitance opérée au sein du groupe ou que la sous-traitance porte sur des fonctions ou activités critiques ou importantes ou non. La sous-traitance d'une fonction ou activité critique ou importante est toutefois soumise à des règles d'encadrement additionnelles.

Une fonction ou activité est considérée comme critique ou importante lorsqu'elle est essentielle aux activités de l'entreprise au point que celle-ci ne serait pas en mesure de fournir ses services aux preneurs d'assurance sans la dite fonction ou activité.

Sur cette base, Ethias considère comme **critiques** ou **importantes** :

- ses **activités « cœur de métier »** à destination des assurés, pour autant que la taille de celles-ci dépasse un seuil de matérialité prédéfini :
 - la tarification et la conception des produits d'assurance ;
 - la souscription de contrats d'assurance ;
 - la gestion des contrats d'assurance et des sinistres.
- les **opérations qui participent directement à leur exécution** :
 - la gestion du portefeuille d'actifs ;
 - la comptabilité ;
 - les opérations de développement et de maintenance IT qui participent directement à l'exécution de ces activités et le stockage des données.
- les **fonctions de contrôle indépendantes** :
 - l'audit interne ;
 - la compliance ;
 - la gestion des risques ;
 - la fonction actuarielle.

Sont par contre considérées comme non-critiques les activités « corporate », à destination de l'entreprise elle-même, telles que la RH, le marketing, la communication interne et externe, la gestion des immeubles sociaux, le légal, les formations ou le recouvrement de primes impayées.

Chaque responsable interne réalise une évaluation des activités et fonctions qu'il sous-traite. La fréquence de cette évaluation est annuelle pour la sous-traitance d'activités ou fonctions critiques ou importantes. L'évaluation est réalisée sur base d'un canevas général reprenant les éléments suivants :

- Mise à jour de l'analyse de risques portant sur la fonction/activité sous-traitée et définition d'éventuelles mesures de mitigation à mettre en œuvre ;
- Mise à jour de la due diligence du sous-traitant qui prend en compte la santé financière du sous-traitant, sa réputation (fondée entre autres sur sa clientèle ainsi que sur une recherche d'informations), ses capacités techniques et de gestion (innovation, nouveaux services, ...) ;
- Synthèse du suivi de la sous-traitance et du respect des indicateurs de performances et de contrôle tels qu'ils sont définis dans la convention et SLA's.

En 2021, Ethias n'a sous-traité aucune nouvelle activité critique.

IV Profil de risque

IV.1 Risque de souscription

Le risque de souscription en non-vie découle de la volatilité liée aux engagements d'assurance non-vie. Il inclut :

- le risque de tarification et de provisionnement
- le risque de catastrophe.

Le risque de souscription en santé reflète le risque découlant de la souscription d'engagements d'assurance santé, aussi bien lorsqu'il s'exerce sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie que celle de l'assurance non vie.

Le risque de souscription en vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Vie. Il inclut :

- le risque de mortalité
- le risque de longévité
- le risque d'invalidité-incapacité
- le risque de dépenses
- le risque de révision.
- le risque de cessation
- le risque de catastrophe

IV.1.1 Exposition au risque de souscription

L'exposition au risque de souscription est évaluée via le best estimate des provisions techniques, par ligne d'activité, repris dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Non-vie (hors santé)	1.978.409	1.826.424
Santé (similaire à la non-vie)	325.705	400.957
Santé (similaire à la vie)	1.664.242	1.629.831
Vie (hors assurance indexée et en unités de compte)	10.252.578	10.585.012
Assurance indexée et en unités de compte	1.799.049	1.516.033

IV.1.2 Concentration du risque de souscription

Les activités d'assurance et de réassurance sont principalement concentrées sur le territoire belge.

Les activités se répartissent sur les deux segments principaux d'assurés : d'une part, les Collectivités et Entreprises et, d'autre part, les Particuliers. Le positionnement d'Ethias envers les Collectivités et Entreprises explique la forte concentration de la souscription sur ce segment.

Nous relevons une concentration du risque de souscription pour les activités d'assurance d'indemnisation des travailleurs : il s'agit d'une part du portefeuille Accidents du travail Loi 71 et d'autre part du portefeuille Accidents du travail Loi 67.

IV.1.3 Sensibilité au risque de souscription

Le tableau ci-dessous reprend les risques auxquels Ethias est exposée. Ils ont été estimés par différence entre des Best Estimates stressés et des Best Estimates de base (via modifications de certaines hypothèses). Les variations des paramètres sont proches des chocs de SCR définis en Solvabilité II.

Sensibilité du BE vie

En milliers d'euros, uniquement Ethias SA	2021	2020
Risque de mortalité		
Augmentation de la mortalité de 15%	-33.505	-31.857
Risque de longévité		
Augmentation de l'espérance de vie de 20%	53.223	60.385
Risque de dépenses		
Augmentation des frais généraux de 10%	42.992	40.875
Doublement de l'inflation au lieu du vecteur d'inflation du cas de base	109.188	52.210

Sensibilité du BE de rentes

En milliers d'euros	2021	2020
Risque de longévité		
Diminution de 10% des qx	46.493	44.403
Risque de rachat		
Diminution de 50% de la fréquence de prise de 1/3 en capital	3.683	3.518
Risque de transition		
Absence de guérison partielle	56.038	53.519

IV.1.4 Atténuation du risque de souscription

IV.1.4.1 Création d'un nouveau produit ou modification de produit existant

Avant le lancement d'un nouveau produit, celui-ci est étudié sous tous ses aspects : marketing, juridique, fiscal, rentabilité, contraintes ALM, compliance...

L'analyse est soumise à l'« Insurance and Reinsurance Committee » (IRC) ainsi qu'aux organes de décision pour approbation (Comité de Direction).

IV.1.4.2 Limites de souscription

Des guides de souscription fixent les limites à respecter en matière de souscription (limites de nature sectorielle, limites contractuelles de capitaux assurés, limites contractuelles d'indemnisation...) dans le respect de notre risk appetite.

IV.1.4.3 Tarification

Les tarifs sont établis par les actuaires-tarificateurs et sont soumis à l'avis de la fonction actuarielle.

IV.1.4.4 Réassurance

Le service Reinsurance détermine les besoins de la société en réassurance. Les traités sont revus chaque année en fonction des besoins de couverture déterminés par le Risk Management et des demandes de la production. L'Insurance Reinsurance Committee supervise le programme de réassurance.

La réassurance est conclue sur base de traités qui concernent un portefeuille dans sa globalité ou sur base de conventions facultatives relatives à des risques sortant du cadre des traités. La majorité de ces contrats sont conclus sur une base non proportionnelle.

Gestion non-vie

Les différents portefeuilles (autos, accidents, responsabilité civile, incendie, tous risques, tous risques chantiers et décennales) sont réassurés par des traités en excédent de sinistre. La réassurance intervient lorsqu'un sinistre ou un évènement dépasse un montant déterminé en fonction de l'aversion au risque.

Les capacités achetées sont fonction des limites de souscription et/ou des SMP (Sinistre Maximum Possible) dans les traités en excédent de sinistre par risque. Elles sont fonction de scénarii catastrophe très prudents pour les traités en excédent de sinistre par évènement.

Gestion vie

Les risques décès et invalidité sont réassurés sur base d'un traité en excédent de sinistre.

Gestion non-vie et vie

En cas d'accident touchant au moins deux personnes assurées en accidents du travail, en accidents droit commun, en décès ou en invalidité, un traité en excédent de sinistre par évènement intervient globalement au-dessus des traités présentés ci-dessus.

Le terrorisme est couvert au travers du pool national TRIP. Notre rétention après intervention de TRIP est également réassurée.

IV.2 Risque de marché

IV.2.1 Exposition au risque de marché

Les tableaux suivants reprennent l'exposition au risque de marché par module de risque de la formule standard et par type d'actifs. Les expositions sont données en valeur de marché (y compris intérêts courus non échus).

Notons que les expositions au risque d'intérêt ne sont pas additives car elles incluent des actifs et des passifs. Le total indiqué additionne uniquement les actifs.

En milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Intérêt	16.214.774	16.513.130
Action	1.503.589	1.165.992
Immobilier	634.250	683.490
Spreads	15.721.991	15.939.309
Devises	120.050	19.980
Concentration	17.859.830	17.788.791

Les expositions en obligations gouvernementales et assimilées sont en théorie soumises aux SCR spread et concentration, mais seules certaines expositions spécifiques ont, selon la formule standard, une charge non nulle (ceci inclut les émetteurs hors zone euro).

Par rapport à fin 2020, les expositions au SCR marché ont globalement augmenté.

- Les expositions au SCR intérêt ont diminué principalement en raison de la diminution du volume d'obligations gouvernementales et assimilées et l'arrivée à échéance d'obligations covered, partiellement compensées par des achats d'obligations corporates et par l'émission de nouveaux prêts.
- Les expositions du SCR action ont augmenté principalement suite aux différents achats de 2021 (fonds d'actions, actions, fonds en infrastructure, participation stratégique) et suite à l'excellente performance des marchés actions en 2021 (l'indice EuroStoxx50 terminant environ à 4300 points au 31/12/2021 contre environ 3600 points un an plus tôt). On notera également la revalorisation en S2 de l'une de nos principales participations stratégiques.
- Les expositions au SCR immobilier diminuent suite à plusieurs ventes (dont celles des bâtiments historiques d'Ethias à Liège et Hasselt), partiellement compensées par l'augmentation de la valeur de marché de quasi tous les immeubles détenus par les filiales immobilières d'Ethias.
- Les expositions au SCR spread ont globalement diminué en 2021. Cependant celles ayant une charge non nulle ont augmenté de 1% : elles sont de 6.058 millions d'euros en 2021 alors qu'en 2020 elles étaient de 5.981 millions d'euros. Le mouvement est relativement neutre au total sur les obligations corporates et covered (pas de réinvestissement en obligations covered), l'augmentation provenant principalement de l'émission de nouveaux prêts.
- L'exposition au SCR devise a quant à elle augmenté suite à des achats de fonds dans l'OFP et suite à l'octroi d'un prêt en devises.
- Le calcul du SCR concentration est désormais réalisé en tenant compte au mieux de la transparence des fonds. Ceci conduit à un SCR nul au 31/12/2021.

L'ensemble des expositions aux différents risques de marché présentées ici intègrent également les actifs d'Ethias Pension Fund associés aux engagements de pension de l'entreprise.

IV.2.2 Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant reprend les composantes du SCR intérêt au 31/12/2021 et au 31/12/2020. Au 31/12/2021, il n'y a plus de dérivés spécifiques pour la couverture de taux (e.g. forward starting swaps). Les seuls dérivés à cette date sont des spreadlocks (dont la sensibilité au taux, et donc le SCR intérêt, est nulle) et de (nouveaux) swaps d'inflation. Ils sont utilisés comme couvertures d'obligations gouvernementales respectivement pour le risque de spread et pour le risque d'inflation.

contribution au SCR intérêt

En milliers d'euros	avec couverture taux au 31/12/2021	avec couverture taux au 31/12/2020
actifs fixed income	-193.270	-60.309
forward starting swaps (couverture risque de taux)	0	0
impact net des spread lock	0	0
swaps d'inflation	1.943	0
passifs	199.299	83.793
SCR intérêt	7.972	23.485

Le tableau suivant reprend l'évolution du gap de duration actifs-passifs

	31-12-20			31-12-21		
	Assets Duration	Liab. Duration	Duration gap	Assets Duration	Liab. Duration	Duration gap
Total Life	8.71	10.26	(0.13)	8.37	9.8	0.22
Total Non-Life	6.65	8.93	0.03	7.38	8.96	0.56
Total w/o IAS 19			(0.03)			0.34
Total with IAS 19			(0.28)			0.09

- La sensibilité des fonds propres à une variation des taux d'intérêt est toujours sous contrôle et ne présente pas de risque majeur.
- Les fonds propres sont à présent exposés favorablement à une baisse des taux d'intérêt mais avec un impact faible car le gap de duration est quasiment fermé.
- Les actions entreprises au cours de ces dernières années ont permis de réduire l'écart de duration en vie, notamment grâce à nos investissements long terme et la mise en place de notre stratégie de repo. L'écart de duration en Vie est devenu positif.
- L'écart de duration en non-vie est positif et a augmenté suite à des investissements à long terme.
- L'écart de duration global incluant les engagements liés à IAS 19 est quasi nul.

IV.2.3 Expositions au risque de spread

La plus grande exposition au risque de spread porte sur les obligations gouvernementales. Ethias est également exposé, mais dans une moindre mesure, au risque d'écartement des spreads sur la valorisation de ses obligations d'entreprises.

Les tableaux suivants présentent l'évolution du rating de référence moyen ventilé par type d'obligations.

Conformément au référentiel Solvabilité 2, le rating de référence pris en compte pour chaque exposition est la deuxième meilleure notation disponible auprès de Moody's, Fitch et Standard & Poor's à la date de clôture. La distinction par classes d'actifs correspond à la classification retenue par le management de l'entreprise et peut différer légèrement par rapport aux catégories d'actifs telles que présentées au sein du bilan économique.

En milliers d'euros au 31 décembre 2021	AAA	AA	A	BBB	BB	B	NR	TOTAL
Obligations gouvernementales et assimilées	879.200	5.272.715	1.620.076	2.457.175	-	-	45.102	10.274.267
Obligations d'entreprise	33.182	315.453	1.202.518	2.380.581	134.704	70.675	600.019	4.737.132
Obligations covered	106.300	26.313	34.980	-	-	-	-	167.593
Obligations structurées	-	20.883	96.149	-	-	-	37.119	154.151
Prêts	-	14.085	10.000	-	-	-	364.763	388.848
TOTAL	1.018.683	5.649.449	2.963.722	4.837.756	134.704	70.675	1.047.003	15.721.991

En milliers d'euros
au 31 décembre 2020

	AAA	AA	A	BBB	BB	B	NR	TOTAL
Obligations gouvernementales et assimilées	603.482	6.083.573	1.514.335	2.301.643	-	-	66.060	10.569.093
Obligations d'entreprise	21.551	331.805	1.079.665	2.447.486	178.307	61.747	452.239	4.572.801
Obligations covered	220.573	59.374	62.826	-	-	-	-	342.773
Obligations structurées	-	21.098	96.886	-	-	-	36.766	154.750
Prêts	-	30.706	60.000	-	-	-	209.184	299.891
TOTAL	845.606	6.526.557	2.813.713	4.749.129	178.307	61.747	764.250	15.939.309

Le total des actifs soumis au risque de crédit a légèrement diminué en 2021. Les valeurs de marchés des obligations ont diminué en raison de la hausse des taux en 2021, mais les nouveaux investissements en obligations gouvernementales et en obligations d'entreprise ainsi qu'en investissements alternatifs, ont en partie compensé ces baisses de valeurs.

L'augmentation de la poche AAA en obligations gouvernementales et assimilées est principalement liée à de nouveaux achats en obligations supranationales et en obligations allemandes.

La diminution significative des obligations gouvernementales en AA est due aux échéances de plus de 600 millions d'euros non renouvelées.

La poche NR augmente suite principalement aux investissements en alternatifs (via des prêts ou des fonds de prêts).

Exposition au risque souverain par pays

Ethias analyse le détail de l'exposition au risque souverain en y incluant toutes les dettes émises, garanties ou assimilées à des gouvernements, sans limitation à leur secteur d'activité. Le tableau suivant présente l'exposition de l'entreprise au risque souverain en valeur de marché, par zone géographique.

La majorité de l'exposition en dettes souveraines se situe principalement dans la zone euro. L'exposition au risque de spread sur la Belgique reste la plus importante même si elle a diminué suite au non renouvellement de plus de 600 M€ d'échéances en 2021. Les autres expositions sont réparties par pays en respectant une diversification importante en conformité avec les limites établies par l'entreprise. Par ailleurs, un programme de couverture est en place afin de limiter l'impact de l'écartement des spreads de crédit souverains sur la marge de solvabilité d'Ethias.

Pays	Valeur de marché au 31 décembre 2021	Valeur de marché au 31 décembre 2020
Belgique	3.232.994	4.016.501
France	1.376.765	1.547.969
Espagne	877.271	998.373
Supranational	828.855	693.761
Portugal	811.412	856.704
Italie	779.858	464.093
Allemagne	680.866	410.889
Irlande	556.737	564.765
Autriche	181.998	181.299
United States	161.030	171.778
Slovaquie	157.907	151.995
Lettonie	117.401	114.758
Pologne	106.622	126.558
Finlande	97.151	42.083
Slovénie	92.023	90.002
Australie	76.525	-

Pays	Valeur de marché au 31 décembre 2021	Valeur de marché au 31 décembre 2020
Lituanie	52.864	60.707
Luxembourg	31.923	3.769
Mexique	31.391	40.051
Tchèque	28.426	29.577
Pays-Bas	13.820	22.308
Canada	4.536	1.214
Danemark	3.412	5.623
TOTAL	10.301.786	10.594.776

IV.2.4 Concentration du risque de marché

Ethias gère son risque de concentration à travers la diversification de son portefeuille par émetteur et par secteur. De plus, le système de limites financières regroupe les actifs par classes d'actifs distincts, et définit une stratégie d'allocation d'actifs permettant une saine diversification au niveau émetteur et sectoriel.

Au niveau de la diversification par émetteur, le fait que les expositions aux obligations gouvernementales et assimilées n'ont pas de charge de concentration implique que les besoins en capitaux pour le risque de concentration selon la formule standard sont très faibles.

IV.2.5 Sensibilité au risque de marché

Le tableau suivant présente les impacts de chaque scénario sur le ratio de solvabilité¹ :

Stress Test	Impact sur le ratio
Spread Corporates +0,50%	7,4%
Actions -30%	-4,8%
Immobilier -15%	-3,8%
Spread Govies +0,50%	-27,4%
Taux d'intérêt -0,50%	-7,2%

Le stress sur les Govies a un impact élevé en raison de notre forte exposition aux obligations gouvernementales. Cette sensibilité a été réduite durant l'année 2021 suite à la complétion du programme de spread locks.

L'impact de la hausse des spreads corporates est une dévaluation des obligations corporates, mais l'ajustement de volatilité qui s'ajoute à la courbe des taux du passif est revu à la hausse, ce qui diminue la valeur S2 des provisions techniques ; l'impact net est une augmentation des fonds propres S2.

IV.2.6 Méthodes d'atténuation du risque de marché

IV.2.6.1 Investissements conformément au principe de la personne prudente

L'Asset Management gère de manière professionnelle tant les primes générées par l'activité d'assurance que tout revenu de placement cumulé. A cette fin, les gestionnaires d'actifs d'Ethias gèrent et surveillent les portefeuilles de titres et investissent dans un cadre respectant le principe de la personne prudente. En effet, l'entreprise investit uniquement dans des instruments qu'elle comprend et qui sont gérés et suivis de manière adéquate. Tant les membres des différents comités de gouvernance que les gestionnaires de portefeuille doivent agir avec le soin, la compétence, la prudence et la diligence requise par l'importance des opérations concernées.

IV.2.6.2 Limites financières

Un système de limites financières assure une saine diversification du portefeuille par classe d'actifs (asset allocation), par émetteurs, par secteurs, par devises et par pays. Le système de limites prévoit également des limites en ratings minimum selon les classes d'actifs.

¹ Ces impacts ont été estimés sur le ratio de solvabilité au 31/12/2020.

IV.2.6.3 Limites en sensibilités aux taux d'intérêts

Des limites de sensibilité aux taux d'intérêt sont appliquées aux segments ALM de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

IV.2.6.4 Couverture du risque de taux d'intérêt

Plusieurs programmes de gestion de l'écart de durée actifs-passifs ont été implémentés ces dernières années : allongement de la durée des actifs via l'achat d'obligations gouvernementales à très long terme, engagements d'acquisition forward également sur des obligations gouvernementales afin de fixer les taux des réinvestissements au cours des prochaines années, usage de swaptions à différents horizons, acquisition de forward starting swaps avec un effet identique à l'achat d'obligations forward mais sans identification d'un risque de crédit durant la période forward. Le but étant de réduire la sensibilité des segments ALM et par conséquent également la sensibilité des fonds propres à un mouvement des taux d'intérêt.

La sensibilité aux taux d'intérêts est régulièrement monitorée, et couverte par des investissements longs en fixed income (matching actifs vs passifs) ainsi que par des programmes de swaps de taux d'intérêt lorsque cela s'avère nécessaire. Le gap de durée est maîtrisé entre -1 et 1 ; il est quasi nul fin 2021.

IV.2.6.5 Couverture du risque de spread

Le risque de spread est également évalué en permanence : le risque souverain est partiellement couvert par des programmes successifs de ventes forward d'obligations étatiques, tandis que le risque corporate n'est pas couvert financièrement, il est diversifié.

IV.2.6.6 Couverture du risque d'inflation

Enfin, le risque d'inflation est également partiellement couvert via des investissements dans des actifs indexés à l'inflation (inflation-linked bonds).

IV.3 Risque de crédit

IV.3.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit (c'est-à-dire de défaut des contreparties) reflète les pertes que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise d'assurance. La définition couvre les contrats d'atténuation des risques, tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés, et les paiements à recevoir des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du "risque de spread" selon la formule standard.

Les expositions au 31/12/2021 et au 31/12/2020 au risque de défaut des contreparties sont présentées dans le tableau suivant. Les expositions sont constituées par la trésorerie, les prêts hypothécaires, les dérivés, les créances et les dépôts reçus des réassureurs. Depuis le 31/12/2020, les engagements garantis par Ethias dans des fonds de projets immobiliers ne sont plus pris en compte dans le risque de crédit (via le SCR contrepartie), mais bien partiellement dans le risque de marché (via le SCR marché).

En milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Exposition au défaut des contreparties	1.298.739	1.426.304

IV.3.2 Méthodes d'atténuation du risque de crédit

Outre la sélection des contreparties, la diversification et les mesures d'évitement des concentrations, le risque de crédit est atténué par l'obtention de sûretés ou de garanties. La valeur d'une sûreté est déterminée par une approche prudente, fondée sur plusieurs critères au nombre desquels figurent la nature et le type spécifique de la sûreté, sa liquidité et la volatilité de sa valeur.

Concernant la réassurance, les traités sont réassurés auprès d'un large panel de réassureurs notés au moins A-, lesquels prennent une participation limitée généralement à 25 %.

Le risque de crédit des réassureurs est suivi en permanence par les courtiers de réassurance avec qui nous travaillons, lesquels nous informent en cas de dégradation de la notation d'un réassureur. Nous avons également accès à un site reprenant par réassureur, les principales informations financières et sommes abonnés à un site communiquant quotidiennement les nouvelles dans le monde de la réassurance.

Les provisions pour sinistres sont également couvertes par des dépôts en espèces ou sur des comptes titres bloqués.

IV.4 Risque de liquidité

IV.4.1 Exposition au risque de liquidité

On distingue deux notions de risque de liquidité.

D'une part, le risque de liquidité de marché : il s'agit du risque de ne pas pouvoir facilement vendre une position au prix du marché en raison de la profondeur insuffisante de celui-ci ou de perturbations sur les marchés.

Le risque de liquidité de marché est évalué en mesurant les niveaux d'expositions aux actifs liquides et illiquides et en testant périodiquement le caractère liquide d'un échantillon d'actifs. Par ailleurs, des indicateurs de la liquidité des marchés financiers sont également suivis et des mécanismes d'alerte sont définis.

Au 31 décembre 2021, les portefeuilles d'investissements étaient composés de 75% d'actifs liquides selon les critères internes.

D'autre part, le risque de liquidité de financement : il s'agit du risque de ne pas être en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie, présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière, et de ne pas pouvoir se procurer du financement à des conditions normales. Le risque de liquidité de financement est évalué en projetant les flux de trésorerie attendus sur une période égale à la durée des engagements ou, le cas échéant, à minima égale à celle de l'horizon de planification.

Le tableau ci-dessous détaille les flux de trésorerie contractuels attendus par Ethias SA par catégories d'actifs et de passifs financiers, regroupés par classe d'échéance. Cette projection repose sur plusieurs hypothèses décrites ci-dessous.

Les portefeuilles sont projetés en run off et par catégories d'actifs de façon à reproduire de manière plus réaliste les flux de liquidité réellement attendus. Les actifs à terme échu tels que les obligations et prêts ont leurs flux de trésorerie calculés suivant leurs maturités et taux de coupons. Le cash ainsi que la branche 23 sont considérés comme des flux en dessous de une année.

De plus, pour la majorité des actifs des classes suivantes : actions – participations – fonds obligataire – immeubles de placement, des flux de trésorerie ont été projetés prenant l'hypothèse que ces classes d'actifs suivraient un profil d'extinction semblable à celui des contrats d'assurances et d'investissement. De ce fait, on applique à ces actifs un profil décroissant semblable au profil des passifs auxquels ils sont adossés. Par conventions internes, ces actifs ne sont liquides qu'à partir de la seconde année de projection et un taux de revenus récurrents de 3% est incorporé dans leur profil d'extinction.

Notons également que les maturités effectives peuvent différer des maturités contractuelles, car certains actifs sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités.

En ce qui concerne les passifs, seules les primes futures contractuelles sont prises en compte, y compris pour les activités en non vie, et les flux de trésorerie attendus sur les contrats d'assurance sont basés sur les hypothèses de rachat définies par l'entreprise. Les contrats d'assurance en unité de compte sont supposés à échéance dans l'année.

31 décembre 2021

En milliers d'euros, uniquement Ethias SA	Valeur comptable	Flux de trésorerie espérés (non actualisés)					
		Total des flux non actualisés	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans inclus	De 6 à 10 ans inclus	De 11 à 20 ans inclus	Plus de 20 ans
Actifs							
Obligations et titres similaires	15.087.818	16.601.190	2.158.587	4.360.645	3.622.365	3.876.708	2.582.884
Participations, actions, fonds d'investissement et immobilier de placement	1.989.341	2.752.752	25.666	597.823	574.763	761.333	793.167
Prêts et dépôts	1.033.766	872.403	30.800	56.875	71.094	311.086	402.548
Trésorerie et équivalents de trésorerie	373.837	491.533	491.533	-	-	-	-
Placements afférents aux contrats en unités de compte	1.778.054	1.866.957	1.866.957	-	-	-	-
Instruments dérivés	25.852	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	20.288.668	22.584.835	4.573.544	5.015.343	4.268.222	4.949.128	3.778.599
Passifs							
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	14.041.577	14.910.428	929.992	3.214.217	2.795.244	4.340.185	3.630.791
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	1.778.054	1.778.054	1.778.054	-	-	-	-
Dettes subordonnées	494.777	596.884	22.783	541.236	1.310	2.619	28.936
Autres dettes de financement	726.327	728.430	630.127	98.303	-	-	-
Instruments dérivés	123.259	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	17.163.994	18.013.797	3.360.957	3.853.755	2.796.553	4.342.805	3.659.727

IV.4.2 Sensibilité au risque de liquidité

Des analyses de sensibilité au risque de liquidité de financement sont établies sur une base trimestrielle afin de mesurer les impacts des rachats sur les contrats de passifs les plus exposés, l'impact de variations de l'encaissement, ou encore l'impact de prises de décisions stratégiques modifiant la structure du bilan de l'entreprise.

IV.4.3 Méthodes d'atténuation du risque de liquidité

L'atténuation du risque de **liquidité de marché** est assurée

- d'une part en vérifiant qu'une part suffisante des portefeuilles est investie dans des instruments liquides, c'est-à-dire pouvant être réalisés sur les marchés, de manière rapide, sans subir de grosses dépréciations de valeur
- et d'autre part en limitant les investissements dans des actifs moins liquides (par exemple, immobiliers, produits structurés...) sans autorisation préalable.

Un système de limites en actifs liquides a été défini pour chaque segment ALM de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

L'atténuation du risque de **liquidité de financement** est assurée :

- via un suivi régulier de ce risque en anticipant les éventuels gaps de liquidité entre le passif et l'actif sur un horizon de temps défini, en monitorant de manière régulière le risque de rachats sur les contrats de passifs les plus exposés, en définissant a priori un niveau de liquidité suffisant lors de la conception de nouveaux produits, ...
- via une action rapide en cas de détection d'un écart de liquidité, telle que: transformer des actifs en cash, contraction d'un emprunt ou d'un repo, ...
- Un système de limites en liquidité de financement et en repos a été défini de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

IV.4.4 Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures, calculé conformément aux normes Solvabilité II, est de 336 millions d'euros, répartis en 296 millions d'euros en Non vie et 40 millions d'euros en Vie.

IV.5 Risque opérationnel

IV.5.1 Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme « le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux processus, aux acteurs aussi bien internes qu'externes et aux systèmes internes à l'organisation, ou résultant d'événements externes ».

Les événements externes visent notamment des catastrophes naturelles (incendie, inondations, ...), des changements législatifs, des manifestations de grévistes empêchant l'accès au lieu de travail, etc....

Par définition, le risque opérationnel peut être potentiellement présent dans toute activité et peut couvrir un large champ d'application : il touche tous les niveaux et tous les processus de l'organisation.

Les risques opérationnels font l'objet d'une évaluation semi-quantitative reposant sur une matrice d'appétence au risque opérationnel dimensionnée selon les axes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiels. Cette matrice est asymétrique et comporte plusieurs zones de criticité de risque en fonction de la combinaison probabilité x impact traduisant le niveau de gravité du risque et le niveau d'urgence de traitement du risque.

Le modèle d'évaluation des risques opérationnels permet de pondérer les critères d'évaluation du risque sur base de critères qui peuvent être non seulement financiers, mais aussi de réputation, de perte de clientèle, de niveau d'indisponibilité du système, de conformité à la réglementation ...

La formule standard est utilisée pour évaluer les besoins en capitaux résultant de l'exposition aux risques opérationnels.

IV.5.1.1 Risques de cyberattaque

Le niveau de menace de cyberattaque est en croissance perpétuelle. Le secteur des assurances n'échappe pas aux tentatives de cyberattaque et autres risques émergents. Comme toutes les sociétés, Ethias est potentiellement ciblée par des tentatives de pénétration de ses systèmes aux fins de vol d'informations, de détournement de données à caractère personnel, de divulgation d'informations confidentielles, de mise à mal de la continuité des activités via l'indisponibilité des systèmes informatiques, d'usurpation d'identité, de demande malveillantes d'argent,...

Désireuse de se positionner comme un acteur de premier plan dans le domaine du Digital, Ethias a pris en considération les

risques liés à la cybercriminalité croissante, dans les différentes mesures mises en œuvre en matière de protection du système d'information d'Ethias. Ethias teste régulièrement sa capacité de gestion de crise sur des scénarii de cyber-attaque.

Le personnel d'Ethias est régulièrement sensibilisé au danger des cyberattaques et aux comportements adéquats à adopter.

Pour se prémunir du risque de cybercriminalité, Ethias a souscrit auprès d'un assureur un contrat d'assurance spécifique couvrant sa responsabilité potentielle en la matière et lui garantissant les ressources financières de nature à résorber au plus vite les dommages qu'elle pourrait éventuellement encourir.

IV.5.1.2 Risque de continuité

Ethias opère des tests de continuité pour évaluer l'efficacité de ses plans de contingence ainsi que la résilience à un scénario de black-out sur une région géographique potentiellement touchée sur le territoire national. Certains tests de continuité sont coordonnés au niveau du secteur.

IV.5.1.3 Risques de dysfonctionnement IT

Ethias SA évalue régulièrement

- le choix des sous-traitants
- la qualité des services IT fournis
- la capacité du sous-traitant informatique de fournir un service adapté à l'évolution technologique d'Ethias SA

IV.5.1.4 Risque de terrorisme

La mise en place d'une cellule transversale de gestion de crise en lien avec les acteurs du secteur financier contribue à gérer le risque de terrorisme. Des mesures réflexes et réactives ont été définies et mises en place : renforcement du gardiennage et des mesures de sécurité d'accès aux locaux d'Ethias SA.

IV.5.1.5 Risques de sécurité du système d'information

Ethias a mis en place un ensemble de mesures de sécurité techniques et organisationnelles, afin d'assurer la protection des données, des bases de données, des flux de données, des réseaux, des systèmes et des applications utilisés pour ses propres besoins ou ceux de ses clients.

Afin de définir les objectifs que doivent remplir les mesures de sécurité, des analyses de risques sont menées à plusieurs échelles : au niveau des projets, des changements d'organisation, des sous-ensembles ou de l'intégralité du système d'information.

IV.5.1.6 Risques de perte ou d'altération de données personnelles

Du fait de l'entrée en vigueur du Règlement général de protection des données (RGPD), Ethias a mené un plan d'action d'envergure afin de se conformer pleinement aux normes ainsi mises en place.

IV.5.2 Concentration du risque opérationnel

IV.5.2.1 Risques liés aux projets de transformation de l'entreprise

Les projets de transformation de l'entreprise (évolution technologique et organisationnelle de l'entreprise) concentrent à eux seuls un nombre important de risques opérationnels qui apparaissent dans les analyses de risques opérationnels de sécurité, continuité et risques sur projets. Ces analyses de risques permettent de définir les mesures de remédiation nécessaires.

IV.5.2.2 Risque de sous-traitance

Le recours à la sous-traitance d'activités requiert une revue complète et formelle des risques y associés. L'entreprise doit pouvoir évaluer avec précision la qualité des services apportés par le prestataire au regard des besoins initiaux et de leur évolution. Le prestataire doit dès lors donner à l'entreprise les indicateurs qui lui permettent de piloter et contrôler l'activité sous-traitée. Lorsque la nature de la fonction sous-traitée s'y prête, des indicateurs de performance et des objectifs de niveau de service mesurables et réalistes sont intégrés dans la convention de sous-traitance.

Ethias SA procède à une évaluation régulière des risques opérationnels liés à la sous-traitance informatique. Par ailleurs, Ethias fait évoluer son modèle de sous-traitance en prenant en compte les risques liés aux évolutions du marché de la sous-traitance (cloud computing, ...).

Le risque de concentration de la sous-traitance informatique auprès de NRB a été pris en compte dans l'analyse du choix de différents partenaires informatiques liés à l'évolution technologique future d'Ethias.

IV.5.3 Méthodes d'atténuation du risque opérationnel

Des mesures préventives, dissuasives et correctives sont mises en œuvre pour maîtriser les risques opérationnels identifiés.

Elles font l'objet de plans d'action formalisés et suivis de manière régulière. Un reporting est remonté vers les instances dirigeantes de l'entreprise.

IV.6 Autres risques importants

Le risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une information (publicité ou autre) négative, vraie ou non, provoque une perte de confiance en l'intégrité de l'entreprise.

Afin de se prémunir d'un risque de réputation, Ethias prend différentes mesures de manière à garantir l'intégrité de son image. Elle a donc développé une culture de communication utilisant deux axes complémentaires et coordonnés.

C'est ainsi que le risque de réputation est traité tout d'abord au travers d'une culture de communication externe visant à informer de manière professionnelle et transparente le public, les investisseurs et les actionnaires sur le positionnement stratégique et financier, les développements opérationnels et l'évolution commerciale de l'entreprise.

Ethias attache également une importance toute particulière à une bonne communication interne dans l'entreprise car celle-ci contribue à la confiance du personnel en l'intégrité de l'entreprise. Il existe donc dans l'entreprise un souci constant de veiller à une information rapide, continue et pertinente du personnel.

La Politique d'investissement durable et responsable d'Ethias préserve de la prise de participations dans des activités dont la réputation pourrait s'avérer douteuse.

Plusieurs départements internes ont établi des chartes de fonctionnement (Privacy, Risk Management, Fonction actuarielle, Compliance, ...) de manière à conscientiser leur personnel quant au comportement éthique qu'il convient d'adopter dans l'exercice de leurs activités.

Ethias réalise régulièrement des sondages d'opinion afin de recueillir l'avis de ses assurés sur la qualité de ses services. Les résultats de ces sondages réalisés par des bureaux d'étude indépendants démontrent régulièrement la qualité de la marque Ethias.

Les risques climatiques

Ethias est bien évidemment attentive à la problématique des risques climatiques (réchauffement, pollution, ...) de nature à affecter soit la rentabilité de ses produits soit la continuité même de ses activités.

C'est ainsi que dans le cadre de son processus ORSA (Own risk self assessment) Ethias évalue chaque année les impacts potentiels d'une catastrophe naturelle. Les stress tests menés à cette occasion permettent ainsi de challenger la politique de réassurance de la compagnie.

Dans son dernier exercice ORSA, Ethias a accordé une attention particulière pour les inondations, les tremblements de terre et la sécheresse. Ensuite, les risques liés aux émissions des gaz à effet de serre sont étudiés dans un nouveau scénario de changement climatique. L'objectif global étant de procéder à l'identification des expositions matérielles aux risques physiques et de transition et d'évaluer ces risques tant à court terme qu'à long terme. Une première approche est proposée sur base des tendances de marché et des premières consultations réalisées par les autorités de contrôle européennes avant la publication de directives en la matière.

Une grande majorité de nos contrats Non-Vie ont une échéance d'un an. Cela nous permet d'adapter assez rapidement la tarification des assurances en fonction de l'évolution des risques climatiques. Nos traités de réassurance prennent en compte l'évolution des risques climatiques ainsi que des risques de concentration. À partir des discussions avec nos réassureurs, nous recueillons des informations sur l'évolution des risques climatiques. Ceci est bien sûr incorporé dans la tarification des traités de réassurance, ce qui donne des informations de marché sur l'évolution des risques.

Par ailleurs, la Politique d'investissement durable et responsable exclut les investissements dans des activités industrielles néfastes pour l'environnement.

Enfin, dans le cadre du développement de son plan de continuité, Ethias mène à intervalles réguliers, des tests de continuité de ses activités permettant de déterminer ses capacités de résilience face à la réalisation d'un risque de nature catastrophique. Dans le même ordre d'idées des tests de black-out sont organisés périodiquement afin de déterminer notre capacité de résilience en fonction de notre autonomie énergétique.

IV.7 Autres informations importantes concernant le profil de risque

Tests de résistance

Dans le cadre de l'exercice de planification, l'entreprise procède régulièrement à l'évaluation de sa solvabilité (i.e. l'adéquation du niveau de ses fonds propres internes pour faire face à son profil de risque global). L'exercice tient compte du profil de risque spécifique : il intègre les risques principaux et leurs interactions lors de la réalisation de tests de résistance (stress tests).

Les tests de résistance sont en soi des outils de mesure des risques spécifiques. Des tests de résistance ponctuels sont effectués sur le ratio de couverture du SCR, en sus d'une gamme de stress tests réalisés annuellement. Ces tests de résistance sont soit des tests standardisés de sensibilité, soit des tests d'impact adaptés au profil spécifique de risque de l'entreprise (cf. section suivante). La prise en compte de risques non financiers tels que les risques de réputation, les risques stratégiques, les risques macroéconomiques, les risques de continuité, et les risques de cyber attaque sont également intégrés dans ces analyses.

Crise du covid-19

Depuis le printemps 2020, la Belgique – comme le reste de l'Europe – fait face à la pandémie de Covid-19. Bien que l'année 2020 ait été marquée par un ralentissement économique sans précédent, les campagnes massives de vaccination depuis le printemps 2021 ont amorcé la reprise économique dans un environnement de taux d'intérêt encore très bas. Dans ce contexte, le rattrapage d'une consommation différée suite aux confinements a poussé les indices actions à des sommets, mais aussi a annoncé le retour d'une inflation qui était atone depuis 40 ans.

Au-delà des impacts financiers, d'autres conséquences assurantielles et opérationnelles se sont ajoutées à cette crise. Durant les deux périodes de confinements, Ethias a pris la pleine mesure de ces risques et différentes actions préventives ont été réalisées, grâce entre autres au maintien régulier de notre Business Continuity Plan. Ces décisions ont été motivées par l'absolue priorité d'Ethias de suivre les recommandations des autorités publiques, d'assurer la sécurité de ses collaborateurs et de leur famille, de ses clients et de ses partenaires.

L'arrivée du variant Omicron a été suivie avec une attention particulière. Plusieurs indicateurs représentaient des voyants d'activation de plan spécifiques de continuité. Même si les constats a posteriori ont été faits en 2022, nous souhaitons tout de même mentionner que la vague Omicron n'a pas eu d'impact sur les activités opérationnelles d'Ethias.

Pour ses clients, Ethias a soutenu la crise avec un plan en 4 phases. Dès le début de la crise, Ethias a mis en place un large plan de soutien apprécié tant par ses clients particuliers que par les collectivités publiques et salué par les autorités. Axées sur la protection du personnel, la protection des clients, la protection de l'entreprise et enfin le soutien à la relance, toutes les mesures mises en place ont également été récompensées par un trophée Decavi en 2021. En effet, pour la deuxième fois, Ethias a reçu le trophée « Sociétal – Pandémie », confirmant ainsi la pertinence de notre Business modèle unique, en tant que 1^{er} assureur direct, en lien permanent avec les clients particuliers et les collectivités. Un lien 24/7 que nous avons renforcé en cette période particulière de pandémie, pour être au plus proches de nos clients.

Ethias a notamment proposé :

- des extensions gratuites de couvertures pour assurer le personnel soignant et les milliers de bénévoles et volontaires qui se sont investis à leurs côtés ;
- le remboursement de certaines primes, d'un mois de loyer ou encore des réductions en auto et en annulation ;
- son soutien aux secteurs sportif, culturel et à l'enseignement ;
- des solutions innovantes (téléconsultations, plateforme d'entraide citoyenne...) ;
- une assistance psychosociale professionnelle gratuite au personnel, aux étudiants et aux indépendants ;
- son soutien aux indépendants et TPME ;
- l'assurance des centres de vaccination ;
- son soutien financier aux plans de relance fédéral et régionaux, aux côtés des pouvoirs publics.

Dans ce contexte, la situation continue d'être suivie de très près par le management d'Ethias qui s'assure continuellement de donner la meilleure réponse à toutes nouvelles informations. Cela étant, nous restons toujours confiants sur la solidité d'Ethias dans ce contexte particulier.

En sa qualité d'assureur, d'investisseur, d'acteur sociétal et d'entrepreneur, Ethias continuera à mettre tout en œuvre pour contribuer à réduire les conséquences négatives de cette catastrophe mondiale sur ses assurés et la société belge.

Inondations

Durant l'été 2021, du 13 au 16 juillet, l'est de la Belgique et d'autres régions de l'ouest de l'Europe ont été frappés par des pluies extrêmement violentes, qui ont engendré des inondations particulièrement destructrices et meurtrières en provinces de

Hainaut, de Namur, de Liège, de Luxembourg, du Brabant wallon et de Limbourg. Dix jours plus tard, les 24 et 25 juillet 2021, une deuxième tempête a ravagé le centre de la Belgique, et plus particulièrement la Haute-Meuse. Ces deux événements ont impacté sévèrement de nombreux assurés d’Ethias, la compagnie d’assurance étant très présente dans ces zones géographiques.

Dès la décrue amorcée, Ethias a pris la mesure des dégâts et a mis sur place de nombreuses initiatives pour aider ses assurés sinistrés et pour faire face au nombre inédit de dossiers à traiter :

- Un « bus Ethias » a sillonné les zones sinistrées pour aider les clients à remplir leur déclaration de sinistre ;
- La « fabrique à devis » est une initiative d’Ethias mise en place pour accélérer la collecte de devis pour l’estimation des réparations à effectuer ;
- Une avance automatique de fonds pour les frais urgents.
- En interne, une réorganisation des équipes de gestionnaires et d’experts a permis de concentrer les effectifs sur le traitement des sinistres liés aux inondations.

V Valorisation à des fins de solvabilité

En annexe à cette section figurent le bilan Solvabilité II à fin 2020 et à fin 2021, ainsi que la comparaison des valorisations S2 et BGAAP.

V.1 Valorisation des actifs

V.1.1 Valorisation du portefeuille d'actifs financiers

Dans les états financiers établis conformément aux normes comptables belges (« BGAAP ») applicables aux entreprises d'assurance, la valeur d'inventaire des actifs est, à quelques exceptions près, fixée sur base du coût amorti des actifs.

Conformément aux principes de valorisation énoncés au sein de la directive Solvabilité II, les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes. Ce principe de valorisation est similaire à la définition de la juste valeur selon les IFRS.

Les principales différences de valorisations entre les valeurs Solvency II et BGAAP par catégorie d'actifs s'expliquent comme suit :

Catégorie d'actif	Explication différence
Participations, actions et fonds d'investissement	A l'exception des actions faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence s'explique exclusivement par la juste valeur enregistrée en SII et la valeur d'acquisition des actions ou participations comptabilisées en BGAAP.
Obligations	La différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique essentiellement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le coût amorti de ces actifs ainsi que par la prise en compte des intérêts courus non échus dans la valorisation SII. En outre, il existe des exceptions à cette règle générale : Les obligations faisant l'objet d'une réduction de valeur et dont la valeur a été ramenée à leur valeur de marché en normes comptables belges Les obligations perpétuelles valorisées en LoCoM (Lower of Cost or Market) en normes comptables belges.
Biens immobiliers	A l'exception des biens immobiliers faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique principalement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le coût amorti de ces actifs.
Instruments dérivés	Les contrats à terme sur obligations et sur swaps de taux d'intérêts sont utilisés dans le cadre d'opérations de couverture et bénéficient des règles de comptabilité de couverture (pas d'évaluation à la juste valeur dans le bilan comptable belge). La valeur de marché de ces instruments est uniquement reconnue en Solvabilité II.
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	Pas de différence de valorisation.
Actifs afférents aux contrats en unités de compte	Pas de différence de valorisation.
Prêts hypothécaires aux particuliers, autres prêts et prêts hypothécaires, et avances sur polices	A l'exception des prêts faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique exclusivement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le solde restant dû des prêts.

Le tableau suivant reprend l'évolution des valeurs de marchés des actifs financiers sur 2021.

En milliers d'euros	Valeur SII 31/12/2021	Valeur SII 31/12/2020	Variation annuelle
Participations	618.878	512.730	106.148
Actions cotées	735.080	635.964	99.116
Actions non cotées	73.120	61.088	12.032
Fonds d'investissement	811.338	611.038,10	200.300
Obligations d'État	9.625.894	9.959.636	-333.742
Obligations d'entreprise	4.641.354	4.822.042	-180.688
Titres structurés	224.356	226.551	-2.195
Titres garantis	0	0	0
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	156.361	162.185	-5.824
Instruments dérivés	-97.407	54.718	-152.125
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	21.992	1.118	20.874
Actifs afférents aux contrats en unités de compte	1.778.054	1.491.140	286.914
Prêts hypothécaires aux particuliers	426.673	379.713	46.960
Autres prêts et prêts hypothécaires	599.164	425.554	173.610
Avances sur polices	21.272	22.247	-975
Total	19.636.129	19.365.724	270.405

La valeur de marché des investissements obligataires (obligations d'état, d'entreprise et structurées) a diminué de 514 millions d'euros en 2021. Cette évolution s'explique principalement comme suit :

- Diminution des valeurs de marché pour 767 millions d'euros expliquée principalement par l'augmentation des taux longs sur les obligations gouvernementales
- Achats nets pour 1.667 millions d'euros
- Échéances d'obligations pour 1.405 millions d'euros

La nette augmentation des valeurs de marché des actions cotées de 99 millions d'euros résulte majoritairement des augmentations importantes de valeurs de marché (+149 millions d'euros) compensées par des ventes nettes pour 51 millions d'euros. En parallèle, les actions non cotées ont également augmenté de valeurs suite aux évolutions à la hausse du marché equity en 2021.

L'augmentation de 200 millions d'euros des investissements dans les organismes de placement collectif s'explique en grande partie par des achats en investissements alternatifs (+168 millions d'euros) complétés par 40 millions d'euros d'achats de fonds obligataires.

L'augmentation des actifs en représentation de contrats en unités de compte de 287 millions d'euros vient des nouveaux contrats en unités de comptes pour un montant net de 152 millions d'euros nets et de l'augmentation de la valeur de marché des actifs en portefeuille (+126 millions d'euros).

L'évolution des autres prêts et prêts hypothécaires de +174 millions d'euros est majoritairement liée à de nouveaux prêts (+270 millions d'euros) dont le prêt inondation à la région Wallonne et des investissements en alternatifs et en immobilier de type prêt, compensée par des maturités.

V.1.2 Valorisation des autres actifs

V.1.2.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

Les goodwills et les actifs incorporels ne sont pas reconnus en SII. Dans les états financiers BGAAP, les immobilisations incorporelles sont principalement composées de goodwills liés à l'acquisition de portefeuilles et de participations ainsi que de logiciels et développements informatiques activés.

V.1.2.2 Impôts différés

Les impôts différés actifs (DTA) et passifs (DTL) sont générés par des différences temporaires entre les valeurs économiques et

fiscales des actifs et passifs ainsi que par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées.

La préparation des états financiers requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôt différé selon les lois fiscales belges. Par ailleurs, selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Pour la valorisation des actifs et passifs d'impôts différés, le taux de 25% a été considéré, attendu que c'est le taux d'imposition des sociétés applicable selon les lois fiscales belges en 2021.

Après toutes les compensations possibles entre DTA et DTL, Ethias obtient un DTA net théorique et par conséquent, en application de la réglementation SII, Ethias réalise un test de recouvrabilité pour étayer la comptabilisation de ce DTA net en référence à des bénéfices imposables estimés futurs résultant des nouvelles activités attendues dans son Business Plan (dont les hypothèses sont revues annuellement pour tenir compte notamment des incertitudes liées à l'évolution du secteur de l'assurance et des marchés financiers).

À l'issue de ce test de recouvrabilité, Ethias est en mesure de justifier que les bénéfices imposables estimés futurs résultant de nouvelles activités attendues sont suffisants pour comptabiliser l'entièreté du DTA net théorique sous la forme d'un actif d'impôt différé dans le bilan économique.

L'augmentation des impôts différés de 21M€ est expliquée par l'impôt différé sur la variation des ajustements SII partiellement compensé par l'utilisation des pertes fiscales reportées.

V.1.2.3 Immobilisations détenues pour usage propre

La forte diminution de ce poste s'explique par la vente des immeubles des sièges sociaux de Liège et de Hasselt.

V.1.2.4 Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires

Cette catégorie d'actif est valorisée à la valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La différence de valorisation sur cette classe d'actifs s'explique par l'annulation des charges techniques à récupérer, la juste valeur des passifs techniques (Best Estimate) étant calculée nette de recours.

La diminution de ce poste de 14 M€ est principalement expliquée par la diminution des créances sur le deuxième pilier ainsi que par la diminution des créances sur les courtiers étrangers suite à l'arrêt des activités à l'international.

V.1.2.5 Créances (autres que celles d'assurance)

L'augmentation des autres créances de 33 M€ est principalement expliquée par les montants à recevoir de l'ONSSAPL suite au paiement des pensions plus élevé que les montants reçus et à un montant d'impôts à récupérer de l'administration fiscale.

V.1.2.6 Dépôts auprès des cédantes, créances nées d'opérations de réassurance, autres créances et autres actifs

Dans les états financiers BGAAP, ces actifs sont valorisés à la valeur nominale ou d'acquisition ou au coût amorti. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La juste valeur de ces actifs est égale à leur valeur nette comptable BGAAP. En effet, l'entreprise considère que pour ces créances, la valeur nette comptable constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des créances.

Depuis le 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 portant sur les contrats de location est d'application. Ainsi, en SII, sous le poste « Autres créances », est repris un actif de 38 M€ relatif au droit d'utilisation, et, sous le poste « Autres passifs », l'obligation locative de 37 M€, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité ou sur la durée du contrat si elle est inférieure. L'obligation locative est diminuée des paiements de loyers effectués et augmentée des intérêts.

Quand une modification est apportée à un contrat de location, l'obligation locative est réévaluée et le montant de la réévaluation est porté sur l'actif au titre du droit d'utilisation.

L'augmentation des autres créances de 18M€ s'explique par l'augmentation des droits d'utilisation (20 M€ en raison des nouveaux immeubles pris en location en 2021 pour 24M€, diminués des amortissements) et par la diminution des aménagements sur les immeubles (-2 M€).

- La diminution des créances de réassurance (-10 M€) est liée à l'arrivée à échéance de dépôts, partiellement compensée par l'augmentation des montants à récupérer suite aux inondations.

V.2 Valorisation des provisions techniques

V.2.1 Valorisation des best estimates vie

V.2.1.1 Résultats

Le tableau ci-dessous reprend les Best Estimates des provisions Vie sous SII, à fin 2020 et fin 2021, ainsi que les provisions techniques Vie dans les états financiers BGAAP fin 2021.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	SII 2021	BGAAP 2021	SII 2020
Assurance avec participation aux bénéficiaires	10.191.996	8.497.739	10.536.168
Réassurance acceptée	0	0	0
Provisions complémentaires BGAAP	0	1.071.114	0
Provision TRIP	0	344	0
Total Vie (hors DC, UC et indexés)	10.191.996	9.569.198	10.536.168
Rentes DC	60.582	36.060	48.844
Total Vie (hors UC et indexés)	10.252.578	9.605.258	10.585.012
Assurance indexée et en unités de compte	1.799.049	1.778.054	1.516.033
TOTAL GLOBAL	12.051.627	11.383.312	12.101.045

Aux segments vie, nous devons ajouter les rentes de Droit commun en Non-Vie : RC générale et RC auto (cf. section 5.2.2).

Par ailleurs, les contrats d'assurance de groupe des employés d'Ethias sont valorisés comme prescrit par la norme IAS19 et sont repris dans les provisions pour retraite en SII (cf. section 5.3.3).

V.2.1.2 Méthode générale de valorisation interne des BE Vie

En BGAAP, les provisions d'assurance vie comprennent :

- les provisions mathématiques
- les provisions complémentaires « clignotant », visant à provisionner l'écart entre les provisions mathématiques calculées au taux garanti du contrat et celles calculées au taux « clignotant » de manière telle que définie à l'article 31 de l'arrêté royal vie du 14/11/2003.
- les provisions complémentaires de longévité, visant à tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et constituées sur les produits de rentes.

Elles incluent les participations bénéficiaires vie attribuées. Il faut y ajouter le fonds de participations bénéficiaires décès constitué pour faire face aux prestations de PB décès de l'exercice à venir.

Sous Solvabilité II, les Best Estimates sont calculés en projetant des flux déterminés pour être en phase avec la réalité économique, démographique, etc. La valorisation actuelle des flux futurs est réalisée à l'aide d'une courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA avec ajustement de volatilité. Les flux incluent les risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en BGAAP. Les Best Estimates incluent une participation bénéficiaire déterminée de façon stochastique, c'est-à-dire en générant un grand nombre de futurs possibles et choisis au hasard. Outre les différentes hypothèses retenues pour déterminer les flux, les Best Estimates sont aussi conditionnés par différents Jugements d'Expert. Des décisions futures de gestion peuvent également être prises en considération dans le calcul des Best Estimates.

Les provisions complémentaires qui font partie des réserves BGAAP, à savoir la provision de longévité et la provision clignotant, ne sont pas reprises sous Solvabilité II en tant que telles. Cependant, le risque qu'elles couvrent est bien intégré en SII lors de l'évaluation des BE par le biais des hypothèses retenues. De même, le fonds de PB décès n'apparaît pas en tant que tel sous SII mais les PB décès futures allouées aux flux futurs complètent ces flux.

Les produits d'assurance vie sont classifiés selon le type de gestion, à savoir :

- les produits d'assurance vie individuelle,
- les produits d'assurance vie collective.

En assurance vie individuelle, notre portefeuille est constitué des produits suivants :

- les produits classiques
- les produits Compte Assurance, dits « First »
- les rentes.

En vie collective, une distinction est faite entre

- les assurances pensions (1er pilier)
- les assurances de groupe (2ème pilier)
- les produits de capitalisation.

L'assurance pensions est un contrat d'assurance souscrit par un employeur public au profit de son personnel et qui a pour objet la constitution de prestations légales de pension ou de cotisations dues au fonds solidarisé. Les réserves constituées sont gérées de façon collective (dans le fonds général ou en fonds distincts), et peuvent relever soit de la branche 21 soit de la branche 23.

Notons finalement que le portefeuille contient des produits relatifs à la branche 21, à la branche 23 et à la branche 26.

Certains segments de passifs ne font pas encore partie de la méthodologie générale de modélisation SII et ce pour des raisons de complexité, de non matérialité ou de non disponibilité des données. Pour les segments non modélisés, la réserve comptable BGAAP sera généralement utilisée comme Best Estimate (un add-on pouvant être ajouté dans certains cas si cela s'avère nécessaire).

V.2.1.3 Hypothèses principales

Alors que les provisions techniques comptables BGAAP hors provisions complémentaires (clignotant et de longévité) sont calculées sur base des conditions tarifaires des contrats, les provisions techniques SII quant à elles tiennent compte de la réalité attendue. De manière générale, on peut synthétiser les différences d'hypothèses entre les calculs réalisés en BGAAP et ceux réalisés sous Solvabilité II dans le tableau suivant :

Paramètres	BGAAP	Solvency II
Chargements contractuels	tarifaires (hors chargements commerciaux)	tarifaires & frais liés à la gestion des actifs
Tables de mortalité	tarifaires	prospectives
Rachats futurs	non considérés	considérés
Réductions futures	non considérées	considérées
Frais de protection B21	provisionnés séparément	considérés
Frais généraux	non considérés	considérés
PB future	non considérée	considérée
Primes futures	Primes périodiques uniquement prises en compte si nécessaires au calcul de la provision mathématique	prises en compte dans la limite des contract boundaries
Taux d'actualisation	taux garanti tarifaire	courbe EIOPA
Inflation future	non considérée	considérée
Taux garantis futurs variables	non-considérés	considérés

Les chargements contractuels et frais liés à la gestion des actifs

Les chargements sont issus de la tarification. Le calcul des provisions BGAAP est effectué en bases d'inventaire tandis que les Best Estimates tiennent compte également des chargements commerciaux.

Les tables de mortalité

Pour le calcul du Best Estimate dans le cadre de Solvabilité II, Ethias utilise des tables prospectives (qui prennent en compte une estimation de l'évolution future de la durée de vie), ce qui n'est pas le cas au niveau de sa tarification.

Les taux de rachat

Le rachat est l'opération qui permet au souscripteur d'obtenir avant le terme du contrat, le versement total ou partiel de son épargne résultant des versements effectués.

Les taux de rachat ne sont pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les réductions

Le droit à la réduction est la possibilité du preneur de mettre fin au paiement de ses primes à un instant donné de manière anticipative.

Le taux de réduction n'est pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les frais généraux

Nous devons tenir compte des différents frais généraux et dépenses auxquels Ethias doit faire face. Nous distinguons :

- les frais généraux, répartis selon la découpe issue de l'analyse de l'"Activity Based Costing"
- la cotisation annuelle au fonds de protection de la branche 21, qui est calculée sur les réserves des contrats concernés.

Les frais généraux ne sont pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les participations bénéficiaires (PB)

Le Best Estimate en Solvabilité II inclut l'estimation des PB vie futures ; en revanche les PB vie futures ne sont pas prises en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

En ce qui concerne les PB décès futures, en BGAAP n'est prise en compte que la réserve constituée dans le fonds de PB décès de sorte à assurer les PB décès à verser au cours du prochain exercice tandis que sous SII, le Best Estimate inclut toutes les PB futures décès.

Prise en compte de certaines primes futures

La modélisation se fait sous l'hypothèse du run off des contrats en respectant les limites des contrats sous Solvabilité II. Nous ne considérons donc pas de nouvelle production. Par contre, nous prenons en compte les primes périodiques contractuelles, c'est-à-dire les primes que l'assuré est obligé de payer au risque de voir sa couverture réduite. Sont également considérées les primes sur lesquelles Ethias a un engagement de taux en 1er pilier ou pour certains fonds de financement ou fonds collectifs ainsi que pour certains produits de type First. D'autre part, en ce qui concerne le deuxième pilier, les primes relatives aux assurances temporaires décès tarifées de manière connexe à un volet vie sont prises en compte.

Au contraire, lors de la valorisation des provisions en BGAAP, les primes futures ne sont prises en compte que si elles sont nécessaires au calcul de la provision mathématique (comme dans les polices groupe à orientation vie où la réserve est la différence entre l'engagement assureur et l'engagement assuré). Généralement, seules les primes déjà perçues sont incluses dans les provisions.

Les hypothèses économiques

Les hypothèses économiques qui interviennent dans le calcul du Best Estimate sont :

- la courbe d'actualisation
- le taux d'inflation
- les taux garantis futurs.

La courbe d'actualisation est celle fournie par l'EIOPA, y inclus l'ajustement de volatilité. L'inflation est calculée à l'aide du générateur de scénarios économiques.

Tant que les résultats du test d'adéquation des provisions techniques (LAT, Liability Adequacy Test) sont satisfaisants, le calcul des provisions BGAAP ne tient compte que des taux garantis tarifaires et n'est pas influencé par l'inflation. Ce n'est qu'au travers de la provision complémentaire « clignotant » et de manière indirecte que la réglementation a imposé de tenir compte de l'éventuelle différence entre les taux garantis et les taux du marché.

Le calcul des provisions BGAAP ne tient pas compte des taux garantis futurs s'ils sont variables. Par contre sous Solvabilité II, lorsque le taux garanti futur des contrats est variable (essentiellement en 1er pilier et plus rarement en 2ème pilier), il est déterminé via le générateur de scénarios économiques.

V.2.1.4 Niveau d'incertitude

Un certain niveau d'incertitude porte sur les éléments suivants :

- Les fonds de financement font l'objet d'hypothèses sur leur évolution
- Les réserves en coassurance acceptée sont supposées évoluer de la même manière que celles du segment correspondant
- La branche 23 est partiellement modélisée
- La réassurance n'est pas modélisée
- La modélisation des rachats est basée sur un seul taux quelle que soit la tranche d'âge
- La modélisation stochastique de la PB n'est pas encore parfaitement aboutie.

V.2.1.5 Jugement d'expert

La liste des jugements d'expert répertoriés a été mise à jour au 31 décembre 2021.

V.2.1.6 Changements importants d'hypothèses

Les changements importants apportés aux hypothèses ou à la modélisation entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 sont les suivants :

Les différentes calibrations (taux de rachat, frais, tables de mortalité) ont été revues.

V.2.1.7 Evolution des Best Estimates Vie en 2021

Le premier élément important qui influence la valeur des BE est la courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA. La courbe de fin 2021 est supérieure à celle de fin 2020. Cet effet est cependant partiellement compensé par l'utilisation d'un taux garanti flottant, essentiellement en 1er pilier. L'effet de courbe est estimé à -475 millions.

D'autres changements de modélisation ont été effectués (modélisation de l'assurance revenu garanti,...) avec pour impact une légère augmentation des BE.

V.2.2 Valorisation des best estimates non vie et santé

V.2.2.1 Résultats

Le tableau ci-dessous reprend, à fin 2021, les Best Estimates des provisions Non Vie sous SII, ainsi que les provisions techniques Non Vie dans les états financiers BGAAP.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	Valeur SII 31/12/2021	Valeur BGAAP 31/12/2021	Valeur SII 31/12/2020
Non-vie (hors santé)	1.978.409	2.092.343	1.826.424
Santé (similaire à la non-vie)	325.705	421.011	400.957
Non vie	2.304.114	2.513.354	2.227.381
Santé (similaire à la vie)	1.724.825	1.713.254	1.678.674
TOTAL non vie et santé (BGAAP hors recours)	4.028.939	4.226.608	3.906.055
Provisions de recours	0	-65.480	0
TOTAL non vie et santé net recours	4.028.939	4.161.128	3.906.055

En SII, les BE sont calculés nets de recours et les BE des rentes RC et RC auto sont classés en Vie (cf. section 5.2.1).

V.2.2.2 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Le tableau suivant reprend les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance au 31 décembre 2021 selon les catégories du bilan SII.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	Provisions techniques brutes	Provisions techniques nettes avant ajustement	Ajustement	Provisions techniques cédées
Non-vie (hors santé)	1.978.409	1.816.335	-1.853	160.220
Santé (similaire à la non-vie)	325.705	323.714	-41	1.951
Non vie	2.304.114	2.140.048	-1.894	162.171
Santé (similaire à la vie)	1.724.825	1.709.152	0	15.672
TOTAL	4.028.939	3.849.201	-1.894	177.844
Rentes reprises en vie	60.582	60.582	0	0

En SII, les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont valorisés pour un montant total de 178 millions d'euros alors que les parts des réassureurs dans les provisions techniques du bilan comptable belge sont de 226 millions d'euros.

V.2.2.3 Méthode générale de valorisation des BE de sinistres

Prestations et frais externes

Les calculs des flux futurs des prestations et frais externes de gestion des sinistres en run-off se basent sur des méthodes classiques de triangulation aussi bien en BGAAP qu'en SII. Il existe cependant certaines différences dans les calculs dans les deux cadres :

- Les flux ne sont pas actualisés en BGAAP.
- Une Value at Risk (VaR) liée au risk appetite de la compagnie est intégrée dans les évaluations BGAAP alors que le calcul du BE en SII est un scénario moyen.

Frais internes de gestion des sinistres et frais d'overhead et de placements

En SII, les frais de placements et les frais de support sont déterminés au moyen d'une proportion des dépenses.

En BGAAP, un pourcentage des provisions est utilisé pour déterminer la provision pour frais internes de gestion des sinistres.

« Add-ons » comptables et méthode simplifiée

Un ensemble d'éléments sont exclus de notre calcul a priori à cause de leur nature spécifique. Ces éléments, appelés « add-ons » sont estimés séparément et ajoutés aux provisions techniques.

Réassurance

La part des réassureurs dans les provisions techniques est déterminée dans les états financiers BGAAP et le référentiel SII en appliquant le programme de réassurance aux différents sinistres. Certaines parties du programme de réassurance dont l'impact a été jugé non matériel au regard de la complexité des développements informatiques requis n'ont pas été modélisées.

En BGAAP, le programme de réassurance est appliqué sur base de la charge BGAAP des sinistres tandis qu'en SII le programme s'applique sur la charge SII des sinistres.

L'ajustement des montants de charge des sinistres recouvrables au titre des contrats de réassurance, est un concept prudentiel imposé par SII pour couvrir le risque d'insolvabilité des réassureurs et celui-ci n'a pas son pendant en BGAAP.

V.2.2.4 Méthode générale de valorisation des BE de rentes

Rentes AT

Outre les méthodes, les paramètres techniques utilisés pour les rentes sont différents en BGAAP et en SII.

En BGAAP, une méthode basée sur des barèmes est appliquée.

En SII, le calcul repose essentiellement sur un calcul de valeur actuelle de flux projetés et permettant de prendre en compte, dans une vue prospective, les différents mécanismes propres à la branche.

V.2.2.5 Méthode générale de valorisation des BE de primes

Méthodes et hypothèses

Le BE de primes brut est un concept SII n'ayant pas son équivalent en BGAAP. Une analogie peut être faite avec la PREC (provision pour risques en cours) et la PPNA (provision pour primes non acquises). Les BE de primes sont calculés selon un modèle de projection des primes et expositions développé et calibré en interne.

Réassurance

Le BE de primes net de réassurance est un concept SII n'ayant pas son équivalent en BGAAP.

La valorisation en SII est identique à la valorisation du BE de primes brut.

V.2.2.6 Prise en compte de l'intervention de TRIP dans les attentats de Bruxelles et de Charleroi

Différentes branches sont touchées par les attentats de Bruxelles, principalement la RC Objective et l'AT.

Afin que le BE reflète le mieux possible les engagements réels, nous avons procédé de la manière suivante :

- Annulation dans les calculs des BE de rentes et de sinistres des flux relatifs aux sinistres liés aux attentats
- Constitution d'un add-on sur base des montants BGAAP après répartition par le pool.

V.2.2.7 Changements importants d'hypothèses

Générique

- Les paramètres de frais ont été recalibrés en intégrant les observations de l'année 2021 et leur évolution attendue.

BE de sinistres

- Les triangulations ont été actualisées en ajoutant une diagonale supplémentaire aux différents triangles.

BE de primes

- L'ensemble des paramètres nécessaires à l'utilisation du module de projection ont été recalibrés.
- Les ratios S/P économiques ont été recalculés sur base des données à fin 2021 en prenant en compte l'évolution attendue de la rentabilité prévue dans le business plan. A l'instar de ce qui a été fait dans le cadre du BE de sinistres, un ratio distinct est déterminé pour les contrats gérés par une contrepartie (Third Party Administrator).

V.2.2.8 Evolution des Best Estimates Non vie et santé en 2021

L'évolution entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 du BE non-vie est une augmentation de 3,1%. Cette évolution se décompose de la manière suivante :

- Non Vie Hors Santé : augmentation de 8,3%

- Santé Similaire à la Non Vie : diminution de 18,8%
- Santé Similaire à la Vie : augmentation de 2,8%

Provisions techniques (SII)

En milliers d'euros		31/12/2021	31/12/2020	Evolution
Provisions techniques non-vie (hors santé)	BE sinistres	1.824.795	1.654.821	10,3%
	BE primes	153.614	171.603	-10,5%
	BE total	1.978.409	1.826.424	8,3%
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	BE sinistres	344.468	352.137	-2,2%
	BE primes	-18.762	48.820	-138,5%
	BE total	325.705	400.957	-18,8%
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	BE primes	-189.412	-149.871	26,38%
	BE rentes	1.914.237	1.828.545	4,69%
	BE total	1.724.825	1.678.674	2,8%
BE total non vie et santé		4.028.939	3.906.055	3,1%

L'évolution du BE "Non vie Hors santé" est fortement influencée par l'évolution du BE de sinistres. Ce BE est influencé à la hausse par la hausse de volume de sinistres induite par un retour relatif à la normale post Covid mais surtout par les intempéries de juillet.

L'évolution du BE "Non vie santé similaire à la non vie" provient essentiellement des branches "Workers Compensation" pour lesquelles le BE de primes évolue favorablement au travers d'évolution de la rentabilité future attendue résultant des campagnes d'assainissement réalisées en 2021 et portant effet en 2022.

L'évolution du BE "Non Vie Santé Similaire à la Vie" est influencée par l'augmentation du BE de rentes. Le BE de rentes est marqué par un portefeuille de rentiers en croissance augmenté d'un effet inflation défavorable. Le BE de primes qui concerne exclusivement la branche soins de santé particuliers est impacté par la revue de l'hypothèse d'indexation attendue des primes.

V.2.3 Valorisation de la marge de risque

La marge de risque représente, en Solvabilité II (car le concept n'est pas applicable en BGAAP), la valeur actuelle du coût de financement des SCR futurs liés à l'activité d'assurance considérée en run off sur le portefeuille existant à la date de clôture. Elle s'ajoute aux Best Estimates pour constituer ensemble les provisions techniques. Elle représente un peu plus de 500 M€, soit un supplément de 3,2% des Best Estimates au 31/12/2021.

Le tableau suivant présente la marge de risque par ligne d'activité SII.

En milliers d'euros	Valorisation de la marge de risque	
	31/12/2021	31/12/2020
Ligne d'activité SII		
Non-vie (hors santé)	168.556	163.494
Santé (similaire à la non-vie)	60.444	52.232
Santé (similaire à la vie)	49.010	45.610
Vie (hors assurance indexée et en unités de compte)	221.081	257.861
Assurance indexée et en unités de compte	5.684	5.478
Total	504.777	524.675

Le montant de la marge de risque a suivi l'évolution de ses constituants, c'est-à-dire les SCR et l'horizon sur lequel ils sont projetés. La baisse observée de la marge de risque (-20 M€) s'explique, surtout en Vie, principalement par la hausse des taux d'intérêt sur l'année 2021, avec un impact positif sur l'actualisation et une baisse des SCR. Cette baisse a cependant été compensée par la hausse des taux d'inflation.

V.2.4 Ajustement de volatilité

Le ratio de solvabilité d'Ethias SA est évalué en utilisant la courbe des taux de l'EIOPA avec l'ajustement de volatilité.

L'ajustement de volatilité a diminué de 7 bp fin 2020 à 3 bp fin 2021. Par conséquent, ce paramètre a maintenant moins d'impact sur le ratio de solvabilité. Le ratio sans cet ajustement serait 2% plus faible (contre 6% au 31/12/2020). Quant au MCR, l'ajustement de volatilité augmente le ratio de 5%.

Les effets de l'ajustement de volatilité à fin 2021 sur les fonds propres, le SCR et le MCR sont repris dans les tableaux ci-dessous

En milliers d'euros

Impact de l'ajustement de volatilité sur le ratio de couverture du SCR

	Sans VA	QRT 12/2021	Delta
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.601.414	1.599.633	1.781
Fonds propres éligibles SCR	2.818.684	2.844.083	-25.399
Surplus(+) / déficit(-)	1.217.270	1.244.450	-27.180
Ratio de couverture SCR	176,01%	177,80%	-1,78%

En milliers d'euros

Impact de l'ajustement de volatilité sur le ratio de couverture du MCR

	Sans VA	QRT 12/2021	Delta
Capital minimum requis (MCR)	720.636	719.835	801
Fonds propres éligibles MCR	2.264.952	2.298.657	-33.705
surplus(+) / déficit(-)	1.544.315	1.578.822	-34.507
Ratio de couverture MCR	314,30%	319,33%	-5,03%

V.3 Valorisation des autres passifs

V.3.1 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- soit une obligation actuelle résultant d'évènements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans le bilan économique de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou d'évaluation intervient.

Au 31/12/2021, aucun passif éventuel n'a été reconnu.

V.3.2 Provisions autres que les provisions techniques

Le montant des provisions doit correspondre à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation existant à la date de clôture. Les estimations sont basées sur le jugement de la direction complété par l'expérience de transactions similaires. Les provisions sont comptabilisées quand :

- L'entité a une obligation légale ou implicite résultant d'évènements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Si ces 3 conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

La provision de 3 M€ constituée dans les états financiers BGAAP pour couvrir le coût de dérivés de couverture n'existe pas en SII car les dérivés y sont comptabilisés en valeur de marché. La provision de 3,5 M€ pour le plan de fin de carrière est valorisée dans le poste Provisions pour retraite.

V.3.3 Provisions pour retraite

Les avantages au personnel ont été valorisés en conformité avec les principes de la norme IAS 19 et comprennent les avantages postérieurs à l'emploi (principalement les engagements de pension), les avantages à long terme et les avantages de fin de contrat de travail.

La différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et SII s'explique par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII suite à l'actualisation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages de fin de contrat de travail, et la valeur de ces engagements comptabilisés dans les états financiers BGAAP, ainsi que par la reconnaissance des avantages à long terme en SII.

La diminution de la provision pour retraite de 48 M€ est principalement expliquée par le résultat financier de l'OFP (20 M€), par l'augmentation des taux d'actualisation partiellement compensée par l'inflation (-19 Mio€) et par le paiement des pensions du Plan 60+ (-12 Mio€).

V.3.4 Dépôts des réassureurs

La juste valeur de ces passifs est égale à leur valeur nominale, qui correspond à la valeur nette comptable Bgaap. En effet, l'entreprise considère que pour ces dettes, la valeur nominale constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des dettes.

La diminution de 39 M€ est principalement expliquée par l'arrivée à échéance d'un dépôt de réassurance.

V.3.5 Dettes envers les établissements de crédit

L'augmentation de 104 M€ est générée par de nouveaux repo's pour 151 M€ compensés par la diminution du collatéral de 45 M€.

V.3.6 Dettes nées d'opérations d'assurance directe et montants à payer aux intermédiaires

L'augmentation de 9 M€ résulte de l'augmentation des paiements reçus en avance (factures annuelles 2022 émises et envoyées en décembre 2021), de l'augmentation de la dette envers les coassureurs, et de la diminution de la dette envers les courtiers.

V.3.7 Autres dettes et autres passifs

La hausse est principalement expliquée par l'augmentation de l'obligation locative suite à la prise en compte des nouveaux contrats de location de 2021.

V.3.8 Passifs subordonnés

La diminution de valeur des emprunts subordonnés (-8 M€) est principalement due à la revalorisation de l'emprunt le plus important (402,7 M€ de nominal) suite à l'augmentation des taux sans risque en 2021.

V.4 Annexes

V.4.1 Bilan S2 comparatif avec année précédente

En milliers €	S II Q4-2020	S II Q4-2021	Variations 2020-2021
ACTIF			
Actifs d'impôts différés	170.714	191.225	20.511
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	69.106	11.022	-58.084
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	162.185	156.361	-5.824
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	512.731	618.878	106.148
Actions	697.052	808.200	111.148
Obligations d'État	9.959.636	9.625.894	-333.742
Obligations d'entreprise	4.822.042	4.641.354	-180.688
Titres structurés	226.551	224.356	-2.195
Organismes de placement collectif	611.038	811.338	200.300
Produits dérivés	29.376	25.852	-3.524
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1.118	21.992	20.874
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	1.491.140	1.778.054	286.914
Prêts et prêts hypothécaires	827.513	1.047.109	219.595
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	123.238	177.844	54.606
Dépôts auprès des cédantes	3.889	3.795	-93
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	161.345	147.046	-14.299
Créances nées d'opérations de réassurance	124.132	113.722	-10.410
Autres créances (hors assurance)	86.171	119.331	33.160
Trésorerie et équivalents de trésorerie	479.793	352.976	-126.817
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	39.102	57.247	18.145
TOTAL	20.597.872	20.933.596	335.724
PASSIF			
Fonds propres	2.323.229	2.436.250	113.021
Best Estimate non-vie	1.826.424	1.978.409	151.985
Risk Margin non-vie	163.494	168.556	5.063
Best Estimate santé (similaire à la non-vie)	400.957	325.705	-75.252
Risk Margin santé (similaire à la non-vie)	52.232	60.444	8.213
Best Estimate santé (similaire à la vie)	1.629.831	1.664.242	34.412
Risk Margin santé (similaire à la vie)	45.610	49.010	3.401
Best Estimate vie (hors unités de compte et indexés)	10.585.012	10.252.578	-332.434
Risk Margin vie (hors unités de compte et indexés)	257.861	221.081	-36.780
Best Estimate unités de compte et indexés	1.516.033	1.799.049	283.016
Risk Margin unités de compte et indexés	5.478	5.684	206
Passifs éventuels	13.681	0	-13.681
Provisions autres que les provisions techniques	20.163	19.422	-741
Provisions pour retraite	141.180	93.414	-47.766
Dépôts des réassureurs	126.815	87.615	-39.200
Passifs d'impôts différés	0	0	0
Produits dérivés	925	123.259	122.334
Dettes envers des établissements de crédit	622.201	726.327	104.126
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	152.084	161.124	9.040
Dettes nées d'opérations de réassurance	6.460	8.854	2.394
Autres dettes (hors assurance)	168.989	201.884	32.894
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	520.886	512.833	-8.053
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	18.328	37.853	19.525
TOTAL	20.597.872	20.933.596	335.724

V.4.2 Bilan S2 versus BGAAP

En milliers €

	SII Q4-2021	BGAAP Q4-2021	Variations SII - BGAAP
ACTIF			
Actifs incorporels	0	110.454	-110.454
Actifs d'impôts différés	191.225	-0	191.225
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	11.022	5.439	5.583
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	156.361	146.020	10.341
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	618.878	451.591	167.287
Actions	808.200	514.380	293.820
Obligations d'État	9.625.894	8.546.516	1.079.378
Obligations d'entreprise	4.641.354	4.447.953	193.401
Titres structurés	224.356	217.205	7.151
Organismes de placement collectif	811.338	771.215	40.122
Produits dérivés	25.852	-94.926	120.778
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	21.992	21.992	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	1.778.054	1.778.054	0
Prêts et prêts hypothécaires	1.047.109	1.032.635	14.473
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	177.844	225.730	-47.886
Dépôts auprès des cédants	3.795	3.795	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	147.046	212.526	-65.480
Créances nées d'opérations de réassurance	113.722	113.722	0
Autres créances (hors assurance)	119.331	119.331	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	352.976	352.976	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	57.247	19.462	37.785
TOTAL	20.933.596	18.996.070	1.937.526
PASSIF			
Fonds propres	2.436.250	1.651.583	784.667
Best Estimate non-vie	1.978.409	2.092.343	-113.934
Risk Margin non-vie	168.556	0	168.556
Best Estimate santé (similaire à la non-vie)	325.705	421.011	-95.306
Risk Margin santé (similaire à la non-vie)	60.444	0	60.444
Best Estimate santé (similaire à la vie)	1.664.242	1.677.194	-12.951
Risk Margin santé (similaire à la vie)	49.010	0	49.010
Best Estimate vie (hors unités de compte et indexés)	10.252.578	9.604.803	647.775
Risk Margin vie (hors unités de compte et indexés)	221.081	0	221.081
Best Estimate unités de compte et indexés	1.799.049	1.778.054	20.995
Risk Margin unités de compte et indexés	5.684	0	5.684
Passifs éventuels	0	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	19.422	26.193	-6.770
Provisions pour retraite	93.414	59.908	33.506
Dépôts des réassureurs	87.615	87.615	0
Passifs d'impôts différés	0	3.389	-3.389
Produits dérivés	123.259	0	123.259
Dettes envers des établissements de crédit	726.327	726.327	-0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	161.124	161.124	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	8.854	8.854	0
Autres dettes (hors assurance)	201.884	201.884	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	512.833	494.778	18.056
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	37.853	1.012	36.842
TOTAL	20.933.596	18.996.070	1.937.526

VI Gestion du capital

VI.1 Fonds propres

VI.1.1 Composition des fonds propres disponibles

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres disponibles	
	31/12/2021	31/12/2020
Niveau 1 non restreint	2.140.024	2.049.514
Niveau 1 restreint	14.666	14.827
Niveau 2	498.168	506.059
Niveau 3	191.225	170.714
Total	2.844.083	2.741.115

Fin 2021, les fonds propres disponibles sont composés des fonds propres de base classés selon les niveaux suivants :

- Le niveau 1 non restreint résulte de l'excédent d'actifs sur passifs, hors actifs d'impôts différés qui sont classés en niveau 3.
- Le niveau 1 restreint correspondant au résidu de 15 millions d'euros de l'emprunt perpétuel émis en 2005 qui n'a pas participé à l'opération d'échange effectuée en 2015. Il est classé en niveau 1 en application des mesures transitoires.
- Le niveau 2 comprend d'une part, l'emprunt subordonné de 75 millions d'euros émis en 2008 et venant à maturité en juillet 2023, classé en niveau 2 en application des mesures transitoires, et d'autre part, l'emprunt subordonné de 402,7 millions d'euros en nominal émis en 2015, et venant à maturité en janvier 2026.
- Le niveau 3 correspond aux actifs d'impôts différés.

Les fonds propres disponibles ont augmenté entre 2020 et 2021, principalement grâce à l'excellente performance des marchés actions en 2021 et la bonne gestion des actifs financiers qui permet de garder réduit le gap de duration entre les actifs et les passifs et ce malgré l'impact négatif de la hausse de l'inflation et des inondations de juillet.

VI.1.2 Composition des fonds propres éligibles à la couverture du SCR

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	
	31/12/2021	31/12/2020
Niveau 1 non restreint	2.140.024	2.049.514
Niveau 1 restreint	14.666	14.827
Niveau 2	498.168	506.059
Niveau 3	191.225	170.714
Total	2.844.083	2.741.115

Les fonds propres disponibles détaillés à la section précédente sont soumis à différentes limites qui déterminent leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis.

Fin 2021, les fonds propres disponibles sont entièrement éligibles à la couverture du SCR. C'était également le cas fin 2020.

VI.1.3 Couverture du capital de solvabilité requis

Le ratio de couverture a diminué en raison de l'augmentation du SCR, malgré la hausse des fonds propres.

La diminution du ratio SCR s'explique principalement par l'impact négatif de l'inflation sur les rentes (provision techniques et SCR) et les inondations de juillet 2021. Ces effets ont cependant été mitigés par la remontée des taux et l'excellente performance des marchés actions en 2021.

En milliers d'euros	Couverture du SCR	
	31/12/2021	31/12/2020
Capital de Solvabilité requis	1.599.633	1.466.207
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	2.844.083	2.741.115
Ratio de couverture	177,80%	186,95%

VI.1.4 Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du MCR

Les fonds propres disponibles de niveau 1 sont entièrement éligibles à la couverture du MCR.

Par contre, seule une partie des fonds propres disponibles de niveau 2, à hauteur de 20% du MCR, est éligible à la couverture du MCR. Cette limite d'éligibilité est atteinte tant fin 2020 que fin 2021.

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	
	31/12/2021	31/12/2020
Niveau 1 non restreint	2.140.024	2.049.514
Niveau 1 restreint	14.666	14.827
Niveau 2	143.967	131.959
Total	2.298.657	2.196.300

VI.1.5 Couverture du minimum de capital requis

Les normes S2 prévoient que le MCR soit compris entre 25% et 45% du SCR. Le calcul du MCR conduisant tant à fin 2020 qu'à fin 2021 à une valeur supérieure à cet intervalle, il est limité en vertu de cette disposition à 45% du SCR. Or, le SCR a augmenté en 2021 (+133 millions d'euros); cette hausse se répercute donc proportionnellement sur le MCR (+60 millions d'euros).

En milliers d'euros	Couverture du MCR	
	31/12/2021	31/12/2020
Minimum de Capital Requis	719.835	659.793
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	2.298.657	2.196.300
Ratio de couverture	319,33%	332,88%

VI.1.6 Différences entre les fonds propres en BGAAP et en Solvabilité

Le tableau repris ci-après montre le passage des fonds propres en normes comptables belges (BGAAP) aux fonds propres disponibles en Solvabilité II. Les mesures transitoires sur les fonds propres sont prises en compte, entraînant l'éligibilité de tous les emprunts subordonnés en fonds propres de couverture du SCR.

Les principales sources de différences entre les fonds propres comptables et les fonds propres Solvabilité II sont les réévaluations des actifs financiers et des passifs techniques, ainsi que les emprunts subordonnés (inclus en autres passifs pour 513 millions d'euros).

En milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Fonds propres comptables	1.633.204	1.564.310
Fonds pour dotations futures	18.379	18.379
Plus-values actifs financiers	1.698.622	2.273.624
Autres actifs	943	-14
Revalorisation passifs techniques	-1.098.228	-1.665.913
Autres passifs	396.548	376.501
Impôts différés	194.614	174.229
Fonds propres SII	2.844.083	2.741.115

VI.2 SCR & MCR

VI.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)

Le SCR et le MCR sont évalués selon la formule standard, modulo l'utilisation de certains USP. A fin 2021 comme à fin 2020, le MCR atteint le plafond de 45% du SCR.

En milliers d'euros	31-12-21	31-12-20
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.599.633	1.466.207
Minimum de capital requis (MCR)	719.835	659.793

VI.2.2 Capital de solvabilité requis par module de risque

En milliers d'euros	SCR par module de risque	
	31/12/2021	31/12/2020
Risque de marché	1.077.246	931.616
Risque de défaut de la contrepartie	82.668	90.981
Risque de souscription en vie	244.574	270.333
Risque de souscription en santé	354.225	306.983
Risque de souscription en non-vie	472.565	462.778
Diversification	-713.179	-686.322
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0
Capital de Solvabilité Requis de base	1.518.099	1.376.369
Risque opérationnel	124.279	123.102
Capacité d'absorption des provisions techniques	-42.745	-33.264
Capacité d'absorption des impôts différés	0	0
Capital de solvabilité requis	1.599.633	1.466.207

A fin 2021, le SCR total s'élève à 1,60 milliard d'euros, composé par ordre décroissant d'importance par les SCR marché, non vie, santé, vie, opérationnel et de défaut. Le classement des 3 principaux SCR par ordre décroissant d'importance est identique à fin 2021 et fin 2020, ainsi formé par les SCR marché, non vie, santé.

Le Capital de Solvabilité Requis global est passé de 1,47 milliard d'euros au 31/12/2020 à 1,60 milliard d'euros au 31/12/2021 :

- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de marché a augmenté de près de 16% principalement à cause du risque sur actions (augmentation de l'exposition et de l'ajustement symétrique).
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de défaut des contreparties a légèrement baissé.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription en vie a diminué en ligne avec la diminution des Best Estimates en vie.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription santé a augmenté principalement à cause de l'augmentation du risque de tarif (augmentation du volume de prime en Accident du travail).
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription non vie a augmenté essentiellement à cause de l'augmentation du risque catastrophe (inflation sur les sommes assurées en incendie).
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques opérationnels est resté stable.
- Le gain en diversification entre les SCR a augmenté suite à l'augmentation des SCR santé, non vie et marché.
- L'effet d'ajustement de la participation bénéficiaire sur les besoins en capitaux est de -43 M€ fin 2021 contre -33 M€ fin 2020 en raison de la hausse du capital requis pour le risque de marché sur les actions.
- A fin 2021, la capacité d'absorption du SCR par les impôts différés est restée nulle.

VI.2.3 Utilisation de calculs simplifiés

Ethias SA n'utilise pas de simplification matérielle dans l'application de la formule standard.

VI.2.4 Utilisation des paramètres propres à l'entreprise

En 2020, Ethias a reçu l'autorisation de la Banque Nationale de Belgique pour l'utilisation de ses propres paramètres spécifiques (USP, *undertaking specific parameters*) pour le risque de réserve dans le calcul du SCR primes et réserves. Cette autorisation concerne 5 lignes d'activité non-vie. La méthode 2 de l'Annexe XVII des Actes Délégués 2015/35/EC a été mise en place.

Fin 2021, le périmètre d'application de ces paramètres est resté inchangé. La méthode de calibration est également identique à celle de fin 2020.

Ligne d'activité	Description
2	Revenu garanti
3	Accidents du travail
4	Responsabilité civile auto
5	Auto autres
7	Incendie

VI.2.5 Données utilisées par l'entreprise pour calculer le MCR

Les données intermédiaires servant à calculer le MCR se trouvent dans les tableaux quantitatifs en annexe.

VI.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR

Ce point n'est pas applicable.

VI.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce point n'est pas applicable.

VI.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

Le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis ont été respectés pendant la période de référence.

VII Modèles de données quantitatives

Les tableaux suivants reprennent les modèles de données quantitatives à publier dans ce rapport, exprimées en milliers d'euros, au 31 décembre 2021.

VII.1 Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0010	
Actifs d'impôts différés	R0040	191.225
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	11.022
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	16.934.226
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	156.361
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	618.878
Actions	R0100	808.200
Actions — cotées	R0110	735.080
Actions — non cotées	R0120	73.120
Obligations	R0130	14.491.605
Obligations d'État	R0140	9.625.894
Obligations d'entreprise	R0150	4.641.354
Titres structurés	R0160	224.356
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	811.338
Produits dérivés	R0190	25.852
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	21.992
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1.778.054
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1.047.109
Avances sur police	R0240	21.272
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	426.673
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	599.164
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	177.844
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	162.171
Non-vie hors santé	R0290	160.220
Santé similaire à la non-vie	R0300	1.951
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	15.672
Santé similaire à la vie	R0320	15.672
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	3.795
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	147.046
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	113.722
Autres créances (hors assurance)	R0380	119.331
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	352.976
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	57.247
Total de l'actif	R0500	20.933.596

Passifs

Provisions techniques non-vie	R0510	2.533.115
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2.146.965
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1.978.409
Marge de risque	R0550	168.556
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	386.150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	325.705
Marge de risque	R0590	60.444
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	12.186.912
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1.713.253
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1.664.242
Marge de risque	R0640	49.010
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	10.473.660
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	10.252.578
Marge de risque	R0680	221.081
Provisions techniques UC et indexés	R0690	1.804.733
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	1.799.049
Marge de risque	R0720	5.684
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	19.422
Provisions pour retraite	R0760	93.414
Dépôts des réassureurs	R0770	87.615
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	123.259
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	726.327
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	161.124
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8.854
Autres dettes (hors assurance)	R0840	201.884
Passifs subordonnés	R0850	512.833
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	512.833
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	37.853
Total du passif	R0900	18.497.346
Excédent d'actif sur passif	R1000	2.436.250

VII.2 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Non vie et réassurance non proportionnelle acceptée

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut — Assurance directe	R0110	177.693	59.763	265.084	266.634	193.736	281	250.604	97.139	58	40.169	42.872	9.015					1.403.047
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	32	0	0	0	0	0					32
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													18	552	0	679	1.249
Part des réassureurs	R0140	276	72	2.761	2.521	1.995	0	26.277	5.292	0	0	0	0	0	0	0	0	39.195
Net	R0200	177.416	59.690	262.323	264.113	191.740	281	224.359	91.847	58	40.169	42.872	9.015	18	552	0	679	1.365.133
Primes acquises																		
Brut — Assurance directe	R0210	177.552	59.659	265.082	268.600	193.959	282	248.171	96.973	58	40.157	42.572	10.363					1.403.427
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	45	0	0	0	0	0					45
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													18	802	0	679	1.499
Part des réassureurs	R0240	276	72	2.761	2.521	1.995	0	26.247	5.735	0	0	0	0	0	0	0	0	39.608
Net	R0300	177.275	59.587	262.322	266.079	191.963	282	221.969	91.237	58	40.157	42.572	10.363	18	802	0	679	1.365.363
Charge des sinistres																		
Brut — Assurance directe	R0310	119.252	49.314	227.279	183.470	101.516	-66	316.455	62.367	0	13.579	10.353	5.416					1.088.935
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-2.181	0	70	0	0	0	-409	-194	0	0	0	0					-2.715
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-17	-458	0	394	-81
Part des réassureurs	R0340	40	8	3.439	10.785	17.635	0	75.745	2.818	0	0	0	0	0	0	0	0	110.469
Net	R0400	117.031	49.307	223.910	172.684	83.881	-66	240.301	59.355	0	13.579	10.353	5.416	-17	-458	0	394	975.671
Variation des autres provisions techniques																		
Brut — Assurance directe	R0410	841	0	-568	0	0	0	0	0	0	0	0	0					273
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	841	0	-568	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	273
Dépenses engagées	R0550	28.387	15.238	49.426	80.252	48.516	49	70.866	28.225	11	19.626	18.267	423	3	127	0	84	359.500
Autres dépenses	R1200																	26.129
Total des dépenses	R1300																	385.630

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	-	1.370.959	3.465	-	-	-	-	-	1.374.424
Part des réassureurs	R1420	-	1.362	-	-	-	-	-	-	1.362
Net	R1500	-	1.369.597	3.465	-	-	-	-	-	1.373.063
Primes acquises										
Brut	R1510	-	1.370.959	3.465	-	-	-	-	-	1.374.424
Part des réassureurs	R1520	-	1.362	-	-	-	-	-	-	1.362
Net	R1600	-	1.369.597	3.465	-	-	-	-	-	1.373.063
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-	1.428.881	623	-	-	-	-	-	1.429.504
Part des réassureurs	R1620	-	340	-	-	-	-	-	-	340
Net	R1700	-	1.428.541	623	-	-	-	-	-	1.429.164
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-	100.006	140.424	-	-	-	-	-	240.430
Part des réassureurs	R1720	-	1.612	-	-	-	-	-	-	1.612
Net	R1800	-	98.394	140.424	-	-	-	-	-	238.818
Dépenses engagées	R1900	-	48.838	6.121	-	-	-	-	4	54.964
Autres dépenses	R2500	-	-	-	-	-	-	-	-	7.067
Total des dépenses	R2600	-	-	-	-	-	-	-	-	62.031

VII.3 Primes, sinistres et dépenses par pays

Le volume de primes émises brutes d'Ethias SA, uniquement avec les affaires directes en Belgique, dépassant largement les 90% du total de primes émises brutes d'Ethias SA, le tableau suivant renseigne uniquement les montants du pays d'origine (Belgique).

Non Vie

		Pays d'origine
		C0080
Primes émises		
Brut — Assurance directe	R0110	1.362.027
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	1.042
Part des réassureurs	R0140	38.370
Net	R0200	1.324.699
Primes acquises		
Brut — Assurance directe	R0210	1.362.285
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	1.292
Part des réassureurs	R0240	38.783
Net	R0300	1.324.794
Charge des sinistres		
Brut — Assurance directe	R0310	1.058.062
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-209
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-108
Part des réassureurs	R0340	110.461
Net	R0400	947.284
Variation des autres provisions techniques		
Brut — Assurance directe	R0410	273
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0
Part des réassureurs	R0440	0
Net	R0500	273
Dépenses engagées	R0550	351.883
Autres dépenses	R1200	
Total des dépenses	R1300	

Vie

Pays d'origine

C0220

Primes émises		
Brut	R1410	1.374.424
Part des réassureurs	R1420	1.362
Net	R1500	1.373.063
Primes acquises		
Brut	R1510	1.374.424
Part des réassureurs	R1520	1.362
Net	R1600	1.373.063
Charge des sinistres		
Brut	R1610	1.429.504
Part des réassureurs	R1620	340
Net	R1700	1.429.164
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	240.430
Part des réassureurs	R1720	1.612
Net	R1800	238.818
Dépenses engagées	R1900	54.964
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

VII.4 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Assurance santé (assurance directe)					Réassurance santé (réassurance acceptée)					
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0				0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0				0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	10.191.996		0	1.799.049		0	0	60.582	0	12.051.628		0	-189.412	1.853.654	0	1.664.242
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	0	0	0		0	0	15.672	0	15.672
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	10.191.996		0	1.799.049		0	0	60.582	0	12.051.628		0	-189.412	1.837.982	0	1.648.570
Marge de risque	R0100	220.073	5.684			0			1.008	0	226.765	16.009			33.001	0	49.010
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0				0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0	0				0	0	0
Provisions techniques — Total	R0200	10.412.070	1.804.733			0			61.590	0	12.278.393	-173.403			1.886.655	0	1.713.253

VII.5 Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée						
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Provisions pour primes	R0060	11.983	-1.873	-28.872	48.670	4.319	28	43.332	8.447	0	8.802	9.264	30.752	0	0	0	0	134.852
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-269	-73	-387	-1.170	-1.468	0	-15.416	-4.940	0	1	0	0	0	0	0	0	-23.723
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	12.252	-1.801	-28.485	49.840	5.788	28	58.748	13.388	0	8.802	9.264	30.752	0	0	0	0	158.574
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160	47.430	112.141	180.914	770.161	20.980	78	259.803	673.732	0	70.964	4.040	14.178	3.983	9.503	5	1.352	2.169.262
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	535	772	1.373	27.915	6.756	0	54.687	93.516	0	301	39	0	0	0	0	0	185.894
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	46.895	111.369	179.541	742.246	14.224	78	205.116	580.216	0	70.662	4.001	14.178	3.983	9.503	5	1.352	1.983.368
Total meilleure estimation — brut	R0260	59.413	110.268	152.042	818.831	25.299	105	303.135	682.180	0	79.766	13.303	44.930	3.983	9.503	5	1.352	2.304.114
Total meilleure estimation — net	R0270	59.147	109.569	151.056	792.086	20.012	105	263.863	593.604	0	79.464	13.265	44.930	3.983	9.503	5	1.352	2.141.943
Marge de risque	R0280	9.878	8.380	41.720	38.918	16.175	2.107	43.296	53.975	106	5.491	3.265	3.579	466	1.349	1	295	229.001
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques — Total																		
Provisions techniques — Total	R0320	69.291	118.648	193.762	857.749	41.474	2.212	346.431	736.155	106	85.257	16.568	48.509	4.449	10.851	6	1.647	2.533.115
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	266	699	986	26.745	5.287	0	39.272	88.575	0	302	39	0	0	0	0	0	162.171
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	69.025	117.949	192.777	831.004	36.187	2.212	307.160	647.579	106	84.955	16.529	48.509	4.449	10.851	6	1.647	2.370.944

VII.6 Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0010	AY
-------	----

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Pour l'année en cours	Somme		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180		
Prior	R0100											27.861	Prior	R0100	27.861	10.029.752
N-9	R0160	364.729	167.455	32.774	14.047	15.445	10.409	8.928	7.275	5.265	6.695		N-9	R0160	6.695	633.023
N-8	R0170	370.919	162.530	33.750	21.222	15.382	11.142	10.749	13.651	6.157			N-8	R0170	6.157	645.502
N-7	R0180	399.453	177.992	34.593	21.019	15.248	10.405	7.735	7.734				N-7	R0180	7.734	674.178
N-6	R0190	399.512	173.282	34.596	19.381	13.570	14.291	11.290					N-6	R0190	11.290	665.922
N-5	R0200	415.240	186.181	42.508	22.850	18.502	15.755						N-5	R0200	15.755	701.035
N-4	R0210	397.132	211.479	43.510	22.070	17.621							N-4	R0210	17.621	691.812
N-3	R0220	434.000	231.114	53.284	30.718								N-3	R0220	30.718	749.116
N-2	R0230	446.189	250.236	60.248									N-2	R0230	60.248	756.673
N-1	R0240	354.978	182.482										N-1	R0240	182.482	537.460
N	R0250	356.683											N	R0250	356.683	356.683
													Total	R0260	723.244	16.441.155

70

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Prior	R0100	C0360
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	Prior	R0100	373.081
Prior	R0100											372.430	N-9	R0160	41.647
N-9	R0160	0	0	0	0	72.861	65.208	59.526	53.161	47.228	41.723		N-8	R0170	45.719
N-8	R0170	0	0	0	89.470	76.131	79.371	69.408	49.937	45.825			N-7	R0180	46.239
N-7	R0180	0	0	107.181	85.446	73.767	60.047	52.725	46.396				N-6	R0190	51.479
N-6	R0190	0	137.019	103.956	88.523	75.641	60.730	51.703					N-5	R0200	67.699
N-5	R0200	349.321	163.857	135.044	106.091	93.757	67.913						N-4	R0210	81.725
N-4	R0210	327.036	149.877	114.135	95.946	81.996							N-3	R0220	108.193
N-3	R0220	375.493	160.581	124.495	108.528								N-2	R0230	112.481
N-2	R0230	335.679	152.663	112.974									N-1	R0240	131.416
N-1	R0240	273.487	131.881										N	R0250	312.350
N	R0250	312.423											Total	R0260	1.372.029

VII.7 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transi- toires sur les provisions techniques	Impact des mesures transi- toires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajus tement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	16.524.761	0	0	33.991	0
Fonds propres de base	R0020	2.844.083	0	0	-25.399	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	2.844.083	0	0	-25.399	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1.599.633	0	0	1.781	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	2.298.657	0	0	-33.705	0
Minimum de capital requis	R0110	719.835	0	0	801	0

VII.8 Fonds propres

Fonds propres de base et fonds propres éligibles

		Niveau				
		Total	1 – non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1.000.000	1.000.000		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	18.379	18.379			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	1.121.646	1.121.646			
Passifs subordonnés	R0140	512.833		14.666	498.168	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	191.225				191.225
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2.844.083	2.140.024	14.666	498.168	191.225
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	2.844.083	2.140.024	14.666	498.168	191.225
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	2.652.858	2.140.024	14.666	498.168	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	2.844.083	2.140.024	14.666	498.168	191.225
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	2.298.657	2.140.024	14.666	143.967	
Capital de solvabilité requis	R0580	1.599.633				
Minimum de capital requis	R0600	719.835				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	177,80%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	319,33%				

Réserve de réconciliation

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	2.436.250
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	105.000
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1.209.604
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	1.121.646
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	39.877
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	296.229
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	336.107

VII.9 Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis de base

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1.077.246	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	82.668	
Risque de souscription en vie	R0030	244.574	
Risque de souscription en santé	R0040	354.225	Simplification pour l'Article 102a
Risque de souscription en non-vie	R0050	472.565	
Diversification	R0060	-713.179	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1.518.099	

Calcul du capital de solvabilité requis

		Value
		C0100
Risque opérationnel	R0130	124.279
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-42.745
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1.599.633
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1.599.633
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Capital de solvabilité requis (USP)

USP

C0090

Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	5
Risque de souscription non-vie	R0050	8

Approche quant au taux de taxation

Yes/No

C0109

Approach based on average tax rate	R0590	Approach not based on average tax rate
------------------------------------	-------	--

Calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

LAC DT

C0130

LAC DT	R0640	0
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0
Maximum LAC DT	R0690	0

74

VII.10 Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		MCR components	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,L)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	318.502	0

Background
information

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	59.147	157.609		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	109.569	59.690		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	151.056	262.323		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	792.086	264.080		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	20.012	191.740		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	105	281		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	263.863	224.359		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	593.604	91.847		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	58		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	79.464	40.169		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	13.265	42.872		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	44.930	9.015		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	3.983	18		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	9.503	552		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	5	0		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	1.352	679		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L, NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	35.892	384.467

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titri sation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titri sation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titri sation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titri sation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			10.047.751	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			144.245	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			1.799.049	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1.709.152		0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				10.867.843

76

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	738.861
Capital de solvabilité requis	R0310	1.599.633
Plafond du MCR	R0320	719.835
Plancher du MCR	R0330	399.908
MCR combiné	R0340	719.835
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	7.400
Minimum de capital requis	R0400	719.835

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	354.394	384.467
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	767.263	832.370
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	345.268	374.567
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	191.816	208.093
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	345.268	374.567
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	3.700	3.700
Montant notionnel du MCR	R0560	345.268	374.567

ethias